



Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Forez-Est

Analyse des offres

Nom officiel : Communauté de Communes Forez-Est

Adresse postale : 13 avenue Jean Jaurès

Ville : FEURS

Code postal : 42 110

Pays : France

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

Sommaire

I. Contexte	4
A. La collectivité.....	4
B. Les évolutions du service	4
II. Rappel de la construction du marché	5
A. Objet.....	5
B. Durée.....	6
C. Prolongation des délais d'exécution	6
D. Mode de passation.....	7
E. Type et forme du marché	7
F. Décomposition de la consultation.....	7
III. Rappel du déroulement de la procédure	7
A. Lancement de la procédure	7
B. Documents à produire dans le dossier de candidature	7
C. Documents à produire dans le dossier d'offre.....	9
D. Offres remises par les candidats.....	11
IV. Rappel des critères de jugement des offres.....	14
A. Lots 1, 3 et 4.....	14
B. Lot 2.....	16
C. Lot 5.....	17
D. Lots 6 et 7.....	19
E. Dispositions relatives à tous les critères et à tous les lots	20
V. Analyse des offres du lot 1	21
A. Analyse du critère Technique (60 points)	21
A. Analyse du critère environnemental (10 points)	39
B. Analyse du critère Prix (40 points)	40
C. Synthèse de l'analyse des offres du lot 1	41
VI. Lot 2 : Collecte, transport et traitement des biodéchets en PAC et en PAP pour les professionnels	42
A. Analyse du critère Technique (30 points)	42
B. Analyse du critère environnemental (10 points)	48
C. Analyse du critère prix (60 points)	49
D. Synthèse de l'analyse des offres du lot 2.....	50

VII. Lot 3 : Collecte du verre	51
A. Analyse du critère Technique.....	51
B. Analyse du critère environnemental (10 points)	57
C. Analyse du critère prix (60 points)	58
D. Synthèse de l'analyse des offres du lot 3.....	59
VIII. Lot 4 : Collecte des cartons des professionnels.....	60
A. Analyse du critère Technique (50 points)	60
B. Analyse du critère environnemental (10 points)	64
C. Analyse du critère prix (40 points)	64
D. Synthèse de l'analyse des offres du lot 4.....	64
IX. Lot 5 : Traitement OMR.....	66
A. Analyse du critère Technique (30 points)	66
B. Analyse du critère environnemental (10 points)	68
C. Analyse du critère prix (60 points)	68
D. Synthèse de l'analyse des offres du lot 5.....	69
X. Lot 6 : Gestion des bas de quais de déchèterie	70
A. Analyse du critère Technique (40 points)	70
B. Analyse du critère environnemental (10 points)	79
C. Analyse du critère prix (60 points)	79
D. Synthèse de l'analyse des offres du lot 3.....	80
XI. Lot 7 : Gestion des Déchets Diffus Spécifiques.....	81
A. Analyse du critère Technique (40 points)	81
B. Analyse du critère environnemental (10 points)	85
C. Analyse du critère prix (50 points)	86
D. Synthèse de l'analyse des offres du lot 3.....	86

I. Contexte

A. La collectivité

Le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) est composé de 42 communes. En 2024, la CCFE compte 64 264 habitants (population municipale INSEE 2020).

La Communauté de Communes gère certaines activités de collecte et traitement en prestation de service :

- **Collecte et transport des ordures ménagères résiduelles (OMR)** en porte-à-porte et en points d'apport collectif (= PAC, collecte en conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés) ;
- **Collecte et transport du flux « multimatériaux »** en porte-à-porte et en points d'apport collectif (PAC) ;
- **Collecte et transport des cartons** pour certains professionnels du territoire ;
- **Collecte et transport du verre** en PAC ;
- Collecte et transport des biodéchets alimentaires ;
- Traitement des OMR ;
- Valorisation des biodéchets ;
- Mise à disposition et enlèvement des bennes de déchèteries ;
- **Traitement et valorisation des différents flux de déchets collectés en déchèteries.**

Et les activités suivantes en régie :

- Gestion des hauts de quais de déchèteries.
- Gestion du parc de conteneurs

La collectivité possède sur son territoire **5 déchèteries** :

- Déchèterie de Montrond-les-Bains ;
- Déchèterie de Chazelles-sur-Lyon ;
- Déchèterie de Feurs ;
- Déchèterie d'Epercieux-Saint-Paul ;
- Déchèterie de Panissières.

Afin d'optimiser et de relocaliser le traitement des déchets verts, la CCFE dispose également de 3 plateformes de gestion des déchets verts situées à :

- Panissières, sur un terrain jouxtant la déchèterie
- Epercieux-Saint-Paul, sur un terrain situé à 500 mètres de la déchèterie
- Chazelles-sur-Lyon, dans l'enceinte de la déchèterie.

B. Les évolutions du service

Dans le contexte d'augmentation des coûts de la gestion des déchets, face aux obligations réglementaires, et dans l'optique de diminuer les OMR et d'améliorer la valorisation des déchets, la CCFE a mis en place récemment des évolutions de son service :

- Harmonisation du financement du service avec un passage en REOM au 1er janvier 2023 avec révision de la grille tarifaire, ce qui a entraîné la sortie de plusieurs gros producteurs du service ;
- Déploiement de l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023 ;
- Expérimentation d'une collecte des biodéchets depuis le 1er octobre 2023 sur les communes de Balbigny, Panissières, Feurs, Chazelles-sur-Lyon, Montrond-les-Bains et Veauche ;
- Renforcement du déploiement des composteurs individuels et partagés ;
- Mise en place de contrôle d'accès en entrée de déchèterie pour mieux identifier les usagers extérieurs et les professionnels – déployé sur la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon uniquement pour le moment - contrôle par plaque minéralogique ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

- Déploiement des nouvelles filières REP en déchèteries ;
- Multiplication des campagnes de broyage des végétaux auprès des particuliers et renforcement de la pratique par les services techniques communaux ;
- Communication auprès des professionnels sur des solutions locales de traitement de certains déchets.

En parallèle du renouvellement du marché, la CCFE a d'ores et déjà acté le **déploiement de nouvelles pistes d'évolution** de son service de gestion des déchets :

- **Ajustement de la fréquence de collecte des OMR dès le début du nouveau marché ;**
- **Suppression des points d'apports collectifs, aériens, isolés**, avant le début du nouveau marché afin d'avoir des zones de collecte cohérentes
- **Déploiement d'une collecte en PAP, avec dotation des usagers en bacs, pour le multimatériaux** sur les communes de Balbigny, Epercieux-Saint-Paul, Mizérieux et Nervieux. Cette collecte sera effective au 1^{er} janvier 2025 ;
- **Déploiement de PAC sur certaines zones** actuellement en porte-à-porte / collecte mixte afin de créer des zones de collecte 100 % apport collectif en conteneurs
- **Densification des conteneurs aériens verre, sur les communes collectées pour les autres flux en PAP ;**
- Mise en place de sondes de suivi de taux de remplissage sur certains conteneurs d'apport collectif éloignés du circuit et/ou présentant régulièrement des débordements ;
- Renforcement des actions de prévention avec le déploiement d'un nouveau PLPDMA (document présent en annexe).

II. Rappel de la construction du marché

A. Objet

La présente consultation a pour objet la collecte, l'évacuation des déchets ménagers et assimilés, la mise à disposition des contenants de déchèteries, le traitement des OMR, des biodéchets et des déchets de déchèteries ; elle est composée des sept lots suivants :

- **Lot 1 : Collecte, en PAP et en PAC, et transport des OMR et du Multimatériaux**
 - **Tranche ferme** : collecte en PAP et en PAC des OMR et du Multimatériaux
 - **Tranche optionnelle** : lavage intérieur et extérieur des conteneurs d'apport collectif OMR et multimatériaux

Cette tranche optionnelle pourra être activée par l'émission d'un ordre de service, au plus tôt le 1^{er} janvier 2026 et au plus tard le 1^{er} janvier 2028.

- **Lot 2 : Collecte, transport et traitement des biodéchets**
- **Lot 3 : Collecte et transport du verre**
 - **Tranche ferme** : Collecte en apport collectif et transport du verre
 - **Tranche optionnelle** : lavage intérieur et extérieur des conteneurs d'apport collectif verre

Cette tranche optionnelle pourra être activée par l'émission d'un ordre de service, au plus tôt le 1^{er} janvier 2026 et au plus tard le 1^{er} janvier 2028.

- **Lot 4 : Collecte des cartons des professionnels**
- **Lot 5 : Traitement OMR**
- **Lot 6 : Gestion des bas de quais de déchèterie**
 - **Tranche ferme** : gestion des bas de quais de déchèterie
 - **Prestation Supplémentaire Eventuelle** : collecte des dépôts sauvages d'amiante

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

- **Tranche optionnelle** : collecte ponctuelle des déchets amiantés

Cette tranche optionnelle pourra être activée par l'émission d'un ordre de service, au plus tôt le 1er juillet 2025 et au plus tard le 1er janvier 2029

- **Lot 7 : Gestion des DDS**

La description et les spécificités techniques sont définies dans le cahier des clauses techniques particulières commun aux 7 lots.

Le service est à assurer sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes de Forez -Est.

B. Durée

1. Lot 1 « Collecte, en PAP et en PAC, et transport des OMR et du multimatériaux » ; lot 2 « Collecte, transport et traitement des biodéchets » ; lot 3 « Collecte et transport du verre » ; lot 4 « Collecte et transport des cartons des professionnels » ; lot 6 « Gestion des bas de quais de déchèteries » ; lot 7 « Gestion des DDS »

Le marché est conclu pour une durée de **8 ans maximum (6 ans fermes + deux fois 1 an de reconduction)** à compter de la date indiquée dans l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

Date prévisionnelle de démarrage des prestations : 01/01/2025.

Une période de préparation est prévue afin de mettre en place la prestation (à titre indicatif cette période est prévue de juillet 2024 à décembre 2024). Elle commence à la notification et prend fin au début des prestations. Elle ne donne pas lieu à une rémunération spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article R 2112-4 du code de la commande publique, le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de période de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 8 ans, soit une échéance au plus tard au 31/12/2032. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est notifiée par le pouvoir adjudicateur au moins 6 mois avant la fin de la durée de validité du marché. Le Titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

2. Lot 5 « Traitement OMR »

Le marché est conclu pour une durée de **5 ans maximum (3 ans fermes + deux fois 1 an de reconduction)** à compter de la date indiquée dans l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations.

Date prévisionnelle de démarrage des prestations : 01/01/2025.

Conformément aux dispositions de l'article R 2112-4 du code de la commande publique, le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 5 ans, soit une échéance au plus tard au 31/12/2029. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est notifiée par le pouvoir adjudicateur au moins 6 mois avant la fin de la durée de validité du marché. Le Titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

C. Prolongation des délais d'exécution

Les stipulations de l'article 13.3 du CCAG FCS sont seules applicables.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

En cas de demande de prolongation de délai dans les conditions définies à l'article 13.3.3 du CCAG-FCS, en complément de ces dispositions, il est précisé que le silence de l'acheteur sur la demande de prolongation dans le délai prévu à cet article vaut rejet de la demande.

D. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

E. Type et forme du marché

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Les prestations seront réglées par application de prix forfaitaires et de prix unitaires tels que prévus dans le BPFU propre à chaque lot.

F. Décomposition de la consultation

Au regard des prestations demandées, qui comprennent des collectes en porte-à-porte et en apport collectif, du traitement des déchets et du transport / traitement des déchets non dangereux et des déchets dangereux des déchèteries, la Collectivité a fait le choix de recourir à un marché alloti.

La présente consultation fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique. La **présente consultation fait l'objet d'un allotissement en 7 lots** :

Lots	Désignation
Lot n°1	Collecte en PAP et en PAC, et transport des OMR et du Multimatériaux
Lot n°2	Collecte, transport et traitement des biodéchets
Lot n°3	Collecte et transport du verre
Lot n°4	Collecte des cartons des professionnels
Lot n°5	Traitement OMR
Lot n°6	Gestion des bas de quais de déchèterie
Lot n°7	Gestion des DDS

III. Rappel du déroulement de la procédure

A. Lancement de la procédure

La procédure a été lancée par un avis d'appel public à la candidature, envoyé à la publication le # à compléter par la CCFE # :

- BOAMP : # à compléter par la CCFE #
- JOUE : # à compléter par la CCFE #

La date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au # à compléter par la CCFE #.

B. Documents à produire dans le dossier de candidature

Le candidat devra respecter, pour la conformité de son dossier, les articles L. 2142-1, R. 2142-3, R.2142-4, R. 2143-3, R. 2143-4, R. 2143-11, R. 2143-12 et R. 2143-16 du Code de la commande publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

Au titre de la candidature seront remises les pièces suivantes par les candidats aux marchés publics conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics (ECOM1830221A) :

- Une lettre de candidature faisant également office, conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, de déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (DC1 ou équivalent téléchargeable à l'adresse internet suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ; la version du DC1 à utiliser est celle de la DAJ mise à jour le 01/04/2019 ou le Document Unique de Marché Européen : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>). En cas de candidature groupée, ce document est commun à l'ensemble des membres du groupement ;

Le candidat peut utiliser les formulaires DC1 et DC2 ou en application des dispositions des articles R. 2143-4 et 2143-16 du Code de la Commande Publique, présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen y compris DUME électronique. Ce document sera obligatoirement rédigé en français.

Les imprimés DC1 et DC2 sont téléchargeables gratuitement depuis le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le candidat pourra également utiliser le service DUME dématérialisé accessible sur le site <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>.

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

- En vertu de la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales : Le procès-verbal de la réunion du comité social et économique consacrée à l'examen du rapport et du programme mentionnés à l'article L. 2312-27 du code du travail. Cette pièce n'est cependant obligatoire que si le comité social et économique précité est mis en place, obligation légale pour les entreprises de plus de 11 salariés, au plus tard au 31 décembre 2019 ;

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché ;
- Certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants (certifications ISO par exemple). Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché par un engagement écrit de l'intervenant.

Les soumissionnaires étrangers pourront fournir des justificatifs équivalents à ceux demandés ci-dessus. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Conformément à l'article L. 2141-12 du CCP, lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public, placé dans l'une des situations mentionnées aux articles L. 2141-1 et suivants, L. 2341-3 et L. 2141-7 et suivants du CCP ayant pour effet de l'exclure d'un marché public, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Conformément à l'article L. 2141-13 du CCP, « lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un membre d'un groupement d'opérateurs économiques, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement, sous peine d'exclusion du groupement de la procédure ».

Conformément à l'article L. 2141-14 du CCP, « Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le candidat ou, en cas de groupement, par le mandataire du groupement, sous peine d'exclusion de la procédure ».

C. Documents à produire dans le dossier d'offre

Les candidats remettront les pièces suivantes pour chaque lot auquel ils souhaitent soumissionner :

- L'acte d'engagement (AE), à compléter par le représentant qualifié de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du marché avec apposition du cachet de l'entreprise et ses annexes ;
 - Spécifiquement pour le lot 4, l'acte d'engagement contient une attestation sur l'honneur relative à l'éligibilité à soumissionner au lot réservé aux établissements relevant des dispositions figurant à l'article 3 du présent Règlement de Consultation. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rejeter toute candidature ne relevant pas des dispositions précitées. Le candidat transmettra une copie de l'agrément délivré par la DDETS, afin de valider l'éligibilité du candidat de soumissionner à ce lot.
- La fiche technique complétée au format EXCEL, correspondant aux prestations proposées par le candidat. Ce document servira notamment à évaluer les critères « Valeur technique » et Valeur Environnemental » du jugement des offres. Le candidat est tenu de remplir le fichier intitulé « Fiche Technique » du lot ;

- Le Bordereau des Prix Forfaitaires et Unitaires (BPFU) du lot à compléter par le représentant qualifié de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du marché avec apposition du cachet de l'entreprise. Le candidat est également tenu de compléter l'onglet « Détail des prix » du BPFU pour le lot 1 ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) du lot dont les quantités ne sont pas contractuelles mais qui sert de référence pour l'analyse du critère « prix » des offres.

D. Offres remises par les candidats

1. Lot 1 : Collecte, en PAP et en PAC, et transport des OMR et du Multimatériaux Lot 1 : Collecte, en PAP et en PAC, et transport des OMR et du Multimatériaux

Nom des candidats	L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Le mémoire technique	La fiche technique au format Excel	Le bordereau des prix unitaires (BPFU)	Le détail quantitatif estimatif	Conclusion conformité offre
URBASER ENVIRONNEMENT	présent complété	présent complété	présent complété	présent complété	présent complété	CONFORME
SUEZ RV CENTRE EST B	présent complété	présent complété	présent complété	présent complété	présent complété	CONFORME
SUEZ RV CENTRE EST V	présent complété	présent complété	présent complété	présent complété	présent complété	CONFORME
ONYX ARA B	présent complété	présent complété	présent complété	présent complété	présent complété	AE et DQE non cohérents erreur de report de somme à corriger à l'attribution
ONYX ARA V	présent complété	présent complété	présent complété	présent complété	présent complété	AE et DQE non cohérents erreur de report de somme à corriger à l'attribution

2. Lot 2 : Collecte, transport et traitement des biodéchets

Nom des candidats	L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Le mémoire technique	La fiche technique au format Excel	Le bordereau des prix unitaires (BPFU)	Le détail quantitatif estimatif	Conclusion conformité offre
SUEZ RV CENTRE EST	ok	ok	ok	ok	3443577,58	Conforme
BM ENVIRONNEMENT	ok	ok	ok	ok	1639767,92	Conforme

3. Lot 3 : Collecte et transport du verre

Nom des candidats	L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Le mémoire technique	La fiche technique au format Excel	Le bordereau des prix unitaires (BPFU)	Le détail quantitatif estimatif	Conclusion conformité offre
MINERIS	ok	ok	ok	ok	1507283,78	Conforme

4. Lot 4 : Collecte et transport des cartons des professionnels

Nom des candidats	L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Le mémoire technique	La fiche technique au format Excel	Le bordereau des prix unitaires (BPFU)	Le détail quantitatif estimatif	Conclusion conformité offre
BM ENVIRONNEMENT	Annexe "insertion" non renseignée	ok	ok	ok	383 040,00 €	non conforme
RESSOURCERIES DES MONTS DU LYONNAIS	ok	ok	ok	ok	681 600,00 €	Conforme

BM Environnement ne répond pas à la condition de marché réservé à une structure d'insertion. Son offre est non conforme et n'est pas analysée.

5. Lot 5 : Traitement des OMR

Nom des candidats	L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Le mémoire technique	La fiche technique au format Excel	Le bordereau des prix unitaires (BPFU)	Le détail quantitatif estimatif	Conclusion conformité offre
SUEZ RV CENTRE EST	ok	ok	ok	ok	9 123 300,00 €	Conforme erreur matérielle DQE

6. Lot 6 : Gestion des bas de quais de déchèteries

Nom des candidats	L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Le mémoire technique	La fiche technique au format Excel	Le bordereau des prix unitaires (BPFU)	Le détail quantitatif estimatif	Conclusion conformité offre
SECAF CHAMFRAY	ok mais annexe non signée	ok	ok	ok	28 738 639,10	Conforme AE à signer à l'attribution erreur matérielle DQE
SERMACO	annexe non renseignée Docs signés par Claude PERRIER - Président selon KBIS = CP INVEST	ok	ok	ok	16 172 801,37	Conforme erreur matérielle DQE

7. Lot 7 : Gestion des DDS

Nom des candidats	L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Le mémoire technique	La fiche technique au format Excel	Le bordereau des prix unitaires (BPFU)	Le détail quantitatif estimatif	Conclusion conformité offre
SARPI LA TALAUDIÈRE	signé par Stéphane BASTIAN - Directeur Commercial France Sufd -- > pas de délégation de signature de fourni	ok	pdf	ok	1980085,33	Conforme AE à signer à l'attribution

Les offres des candidats sont complètes au regard de ce qui était exigé au titre de l'article 5 du Règlement de Consultation (Présentation des candidatures et des offres). Les offres sont ainsi recevables, il est procédé à leur examen (cf. analyses ci-après) sauf pour l'offre de BM sur le lot 4.

IV. Rappel des critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Conformément à l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique, le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères ci-après définis.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée. Cette demande de régularisation interviendra par l'intermédiaire du profil acheteur de la collectivité après l'ouverture des plis.

Les lots sont jugés séparément.

[Lot 1] : les offres sont évaluées en tenant compte de l'offre de base et de l'offre de variante.

[lot 5] : les offres sont évaluées et classées en tenant compte de l'offre de base et des prestations supplémentaires : offre de base seul et offre de base avec la PSE.

A. Lots 1, 3 et 4

Les critères retenus pour le jugement des offres remises pour les lots 1, 3 et 4 sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	50 points
2 - Impact environnemental	10 points
3- Prix des prestations	40 points

Pour évaluer chaque offre par rapport à chaque critère, il sera attribué une note correspondante à la pondération.

1. Notation du critère « valeur technique » : 50 points

Les sous-critères pris en considération dans ce critère sont les suivants :

Critères	Pondération
1. Adéquation des moyens humains et matériels développés pour exécuter l'ensemble des prestations :	60 points
<i>1.1 Moyens humains proposés par tâche (en nombre, en qualification et en mission : encadrement ; terrain ; exploitation) et des modalités et délais de remplacement des moyens humains</i>	15 points
<i>1.2 Procédure pour la reprise du personnel en place et de politique de formation des agents</i>	12 points
<i>1.3 Moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des agents et des usagers lors de la réalisation des prestations (gestion des points noirs, respect R437, dispositif technique...)</i>	12 points

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

Critères	Pondération
1.4 Moyens matériels proposés par service et par flux (en nombre, en type et en descriptif - âge, carburant, norme,...) et délais de remplacements des moyens matériels	15 points
1.5. Modalités d'entretien et de maintenance des véhicules de collecte	6 points
2. Organisation des prestations :	20 points
2.1 Organisation générale de l'exploitation et de la collecte (jour et heures), dimensionnement des tournées tenant compte des particularités du territoire et des impératifs de collecte	8 points
2.2 Méthodologie mise en œuvre pour le contrôle interne des prestations, le suivi du service et la qualité du service	6 points
2.4 Organisation et procédure pour assurer la continuité de service de collecte en particulier pendant les périodes de suractivité, de congés annuels et d'absentéisme	6 points
3. Outils de suivi et système de communication – adéquation avec le suivi de la prestation, qualité, fonctionnalité et ergonomie des outils mis à disposition de la collectivité pour le suivi des prestations (GPS, remontée des anomalies, des incidents et des réclamations) :	20 points
3.1 Qualité et fonctionnalités des outils mis à disposition de la collectivité pour le suivi des prestations	10 points
3.2 Organisation et procédure du prestataire pour assurer la relève des anomalies, la traçabilité de la prestation réalisée, la garantie de la bonne réalisation du service et le contrôle de la prestation	10 points

Chaque sous-critère est analysé sur la base de la grille de notation suivante :

- Réponse très satisfaisante et qualitative : 100 % des points ;
- Réponse satisfaisante : 80 % des points ;
- Réponse moyenne : 60 % des points ;
- Réponse médiocre : 40 % des points ;
- Réponse insuffisante : 20 % des points ;

La valeur technique est obtenue par la somme des notes relatives à chaque sous-critère.

Elle est évaluée sur la base des indications contenues dans la fiche technique remise par le candidat.

2. Notation du critère « Impact environnemental » : 10 points

Les sous-critères pris en considération, pour noter les mesures prises dans le cadre des prestations objets du marché pour limiter l'impact environnemental notamment sur la réalisation des opérations de collecte, dans ce critère sont les suivants :

Critères	Pondération
1. Pollution atmosphérique du matériel roulant sur la base des vignettes Crit'Air normées des véhicules	50 points
2. Emissions de CO ₂ , de PM et de NO _x du matériel roulant sur la base des documents constructeurs sur la durée du marché	50 points

Ce critère est évalué sur la base des indications contenues dans la fiche technique remise par le candidat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

15

Réception par le préfet : 18/07/2024

3. Notation du critère « prix des prestations » : 40 points

Le montant pris en compte pour la notation de ce critère est le montant total du DQE pour chaque lot.

La formule retenue est la suivante :

$$\text{Note} = 40 * (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre considérée})$$

B. Lot 2

Les critères retenus pour le jugement des offres remises pour le lot 2 sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	30 points
2 - Impact environnemental	10 points
3- Prix des prestations	60 points

Pour évaluer chaque offre par rapport à chaque critère, il sera attribué une note correspondante à la pondération.

Détail des critères :

1. Notation du critère « valeur technique » : 30 points

Les sous-critères pris en considération dans ce critère sont les suivants :

Critères	Pondération
1. Organisation des prestations de collecte	35 points
2. Organisation du traitement des déchets alimentaires	20 points
3. Organisation des prestations de lavage des contenants	20 points
4. Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations	15 points
5. Qualité du reporting	10 points

Chaque sous-critère est analysé sur la base de la grille de notation suivante :

- Réponse très satisfaisante et qualitative : 100 % des points ;
- Réponse satisfaisante : 80 % des points ;
- Réponse moyenne : 60 % des points ;
- Réponse médiocre : 40 % des points ;
- Réponse insuffisante : 20 % des points ;

La valeur technique est obtenue par la somme des notes relatives à chaque sous-critère.

Elle est évaluée sur la base des indications contenues dans la fiche technique remise par le candidat.

2. Notation du critère « Impact environnemental » : 10 points

Les sous-critères pris en considération, pour noter les mesures prises dans le cadre des prestations objets du marché pour limiter l'impact environnemental notamment sur la réalisation des opérations de collecte, dans ce critère sont les suivants :

Critères	Pondération
1. Pollution atmosphérique du matériel roulant sur la base des vignettes Crit'Air normées des véhicules	30 points
2. Emissions de CO2 au km du matériel roulant sur la base des documents constructeurs	50 points
3. Mesures prises pour le lavage des bacs / abri-bacs de biodéchets	20 points

Ce critère est évalué sur la base des indications contenues dans la fiche technique remise par le candidat.

3. Notation du critère « prix des prestations » : 60 points

Le montant pris en compte pour la notation de ce critère est le montant total du DQE pour chaque lot.

La formule retenue est la suivante :

$$\text{Note} = 60 * (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre considérée})$$

C. Lot 5

Les critères retenus pour le jugement des offres remises pour le lot 5 sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	25 points
2 - Impact environnemental	15 points
3- Prix des prestations	60 points

Pour évaluer chaque offre par rapport à chaque critère, il sera attribué une note correspondante à la pondération.

Détail des critères :

1. Notation du critère « valeur technique » : 25 points

Les sous-critères pris en considération dans ce critère sont les suivants :

Critères	Pondération
1. Organisation et modalités de réception des déchets	20 points
2. Moyens techniques affectés à l'exécution de la prestation	20 points
3. Moyens humains pour l'exploitation et pour le suivi de la prestation et l'encadrement des agents	20 points
4. Continuité de service : procédure en cas d'arrêt technique, procédure en cas d'arrêt imprévu	20 points
5. Traçabilité et outils / supports de reporting : outils de suivi des prestations, procédure de remontée d'informations	20 points

Chaque sous-critère est analysé sur la base de la grille de notation suivante :

- Réponse très satisfaisante et qualitative : 100 % des points ;
- Réponse satisfaisante : 80 % des points ;
- Réponse moyenne : 60 % des points ;
- Réponse médiocre : 40 % des points ;
- Réponse insuffisante : 20 % des points ;

La valeur technique est obtenue par la somme des notes relatives à chaque sous-critère.

Elle est évaluée sur la base des indications contenues dans la fiche technique remise par le candidat.

2. Notation du critère « Impact environnemental » : 15 points

Les sous-critères pris en considération, pour noter les mesures prises dans le cadre des prestations objets du marché pour limiter l'impact environnemental notamment sur la réalisation des opérations de collecte, dans ce critère sont les suivants :

Critères	Pondération
1. Taux de valorisation énergétique : 30 * (valeur de l'offre considérée / valeur de de l'offre la mieux-disante)	30 points
2. Taux de valorisation matière : 30 * (valeur de l'offre considérée / valeur de de l'offre la mieux-disante)	30 points
3. Emissions de CO₂ liées au transfert vers l'exutoire de traitement (émissions de transport du siège social de la CCFE au site de traitement)* : 40 * (valeur de l'offre la moins-disante / valeur de l'offre considérée)	40 points

Ce critère est évaluée sur la base des indications contenues dans la fiche technique remise par le candidat.

* Les émissions de CO₂ liées au transfert des déchets depuis le siège de la CCFE vers le centre de traitement, sont calculées selon la formule suivante:

$$CO_2 = Q \times D \times R \times 0,0631$$

Où :

- CO₂ = Emission de CO₂ en kg
- Q = Quantité collectée en tonne
- D = distance en Km aller et retour source de données : <https://fr.mappy.com> avec option véhicule 2 essieux (classe3)
- R = 440 (nb de rotations OMR annuelles estimées)
- 0,0631 = émission en kg de CO₂/tonne/km parcouru

3. Notation du critère « prix des prestations » : 60 points

Pour le lot traitement des OMR, les candidats proposent un lieu précis de traitement (nom de rue et nom de la commune). Le transport des déchets est à la charge de la collectivité au travers du lot 1 de collecte des déchets ; aussi il convient de prendre en compte l'éloignement de l'exutoire pour l'analyse des offres du lot traitement des OMR.

Le montant pris en compte pour le critère prix sera donc au regard du coût global, coût de transfert + coût de traitement.

Pour cela, les montants des offres des candidats intégreront dans la formule de notation du « prix des prestations », un coût de transport théorique pour la collectivité entre le siège de la CCFE et l'exutoire du candidat.

La formule permettant d'intégrer les coûts de transport est la suivante :

$$\text{Prix des prestations} = \text{somme du DQE} + (\text{km aller} \times \text{tonnages} \times \text{coût transport})$$

Où :

- Somme du DQE = montant indiqué dans le DQE par le candidat
- Km aller = nombre de kilomètres ALLER séparant le siège de la CCFE et l'exutoire du candidat (source de données : <https://fr.mappy.com> avec option véhicule 2 essieux (classe3)
- Tonnages = tonnages du flux à traiter pour la durée du contrat (= tonnages Annuel de traitement des OMR)

- Coût transport = coût théorique de transport en €/km/tonne fixé à 1,5 €/km/t

Le montant pris en compte pour la notation de ce critère est :

La formule retenue est la suivante :

$$\text{Note} = 60 * (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre considérée})$$

D. Lots 6 et 7

Les critères retenus pour le jugement des offres remises pour les lots 6 et 7 sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	40 points
2 - Impact environnemental	10 points
3- Prix des prestations	50 points

Pour évaluer chaque offre par rapport à chaque critère, il sera attribué une note correspondante à la pondération.

1. Notation du critère « valeur technique » : 40 points

Les sous-critères pris en considération dans ce critère sont les suivants :

Critères	Pondération
1. Adéquation des moyens humains et matériels mis en place pour exécuter l'ensemble des prestations :	30 points
<i>1.1 Pertinence des moyens humains proposés par tâche (en nombre, en qualification et en mission : encadrement ; terrain ; exploitation) et des modalités et délais de remplacement des moyens humains</i>	7,5 points
<i>1.2 Moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des agents et des usagers lors de la réalisation des prestations</i>	7,5 points
<i>1.3 Détail des moyens matériels proposés par service et par flux (en nombre, en type et en descriptif - âge, carburateur, norme,...) et délais de remplacements des moyens matériels</i>	7,5 points
<i>1.4. Modalités d'entretien et de maintenance des véhicules de transport</i>	7,5 points
2. Organisation des prestations :	20 points
<i>2.1 Organisation générale de l'exploitation et du transport (jours et heures)</i>	4 points
<i>2.2 Méthodologie mise en œuvre pour le contrôle interne des prestations et le suivi du service</i>	4 points
<i>2.3 Procédure pour assurer la qualité du service</i>	4 points
<i>2.4 Organisation et procédure pour assurer la continuité de service de collecte en particulier pendant les périodes de suractivité, de congés annuels et d'absentéisme</i>	4 points
<i>2.5 Taux de compaction sur lequel le candidat s'engage</i>	4 points
3. Présentation des sites de traitement proposés et du process mis en place pour assurer la qualité de valorisation des déchets (hors tri des encombrants)	20 points
4. Présentation du tri des encombrants, des exutoires de valorisation / traitement et performance de valorisation des encombrants sur laquelle le candidat s'engage	10 points
5. Outils de suivi et système de communication – adéquation avec le suivi de la prestation, qualité, fonctionnalité et ergonomie des outils mis à	20 points

Critères	Pondération
<p>disposition de la collectivité pour le suivi des prestations (GPS, remontée des anomalies, des incidents et des réclamations) :</p> <p>Suivi qualité pour relève des anomalies, traçabilité de la prestation réalisée, garantie de la bonne réalisation du service, contrôle de la prestation</p> <p>Remontées d'informations auprès de la collectivité permettant une bonne gestion des réclamations usagers, des points noirs, de la qualité des collectes et des déchets présentés</p> <p>Format et contenu des rapports proposés</p> <p>Ergonomie du portail de suivi/plate-forme dématérialisée de suivi du contrat ; efficacité de l'outil pour une exploitation des données aisées</p>	

Chaque sous-critère est analysé sur la base de la grille de notation suivante :

- Réponse très satisfaisante et qualitative : 100 % des points ;
- Réponse satisfaisante : 80 % des points ;
- Réponse moyenne : 60 % des points ;
- Réponse médiocre : 40 % des points ;
- Réponse insuffisante : 20 % des points.

La valeur technique est obtenue par la somme des notes relatives à chaque sous-critère.

Elle est évaluée sur la base des indications contenues dans la fiche technique remise par le candidat.

2. Notation du critère « Impact environnemental » : 10 points

Les sous-critères pris en considération, pour noter les mesures prises dans le cadre des prestations objets du marché pour limiter l'impact environnemental notamment sur la réalisation des opérations de collecte, dans ce critère sont les suivants :

Critères	Pondération
1. Mesures prises dans le cadre des prestations objets du marché pour limiter l'impact environnemental notamment sur la réalisation des circuits de transport	50 points
2. Part de valorisation des déchets : 50 * (valeur de l'offre considérée / valeur de de l'offre la mieux-disante)	50 points

Ce critère est évalué sur la base des indications contenues dans la fiche technique remise par le candidat.

3. Notation du critère « prix des prestations » : 50 points

Le montant pris en compte pour la notation de ce critère est le montant total du DQE pour chaque lot.

La formule retenue est la suivante :

$$\text{Note} = 50 * (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre considérée})$$

E. Dispositions relatives à tous les critères et à tous les lots

L'évaluation se fera au regard des renseignements fournis par les candidats dans leur offre. L'addition de chacune des notes pondérées, relatives à chaque critère, permettra d'établir le classement final.

Dans le cas où des erreurs de plume, purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées, l'offre sera rectifiée en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240717-20240141707-DE

Accusé certifié exécutoire

20

Réception par le préfet : 18/07/2024

V. Analyse des offres du lot 1

A. Analyse du critère Technique (60 points)

Afin de permettre à la collectivité de juger de la valeur technique de l'offre, le candidat était invité à présenter la plus-value de son offre sur les critères et sous critères techniques détaillés dans un document intitulé « Fiche Technique ».

A noter que pour les candidats ayant proposé deux offres distinctes (carburant classique et alternative), seul le sous critère technique concernant les véhicules diffère dans la notation : l'analyse est donc détaillée pour les 5 offres.

En revanche, pour tous les autres sous-critères, l'offre de base et la variante d'un candidat ont une notation identique : ces analyses sont donc détaillées pour les 3 candidats.

1. Adéquation des moyens humains et matériels développés pour exécuter l'ensemble des prestations

a. Moyens humains proposés par tâche (en nombre, en qualification et en mission : encadrement ; terrain ; exploitation) et des modalités et délais de remplacement des moyens humains

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA B
Personnel d'encadrement pour le marché : coordonnées et qualifications de l'interlocuteur privilégié	<p>Responsable d'exploitation : issus de la reprise du personnel. Il sera dédié à 100% au contrat et basé sur notre agence de Sainte Agathe la Bouteresse. Ses coordonnées seront transmises à la collectivité lors de la phase de préparation du marché</p>	<p>Elsa SUTRA, Responsable de Centre de services/Responsable d'exploitation (cadre) - Tél : 06 74 41 77 49 L'interlocutrice privilégiée est la responsable d'exploitation</p>	<p>Stéphane PONCE - Directeur de Pôle Services aux Collectivités Loire Auvergne Portable : 06 18 29 65 30 216 Avenue Jean Mermoz 63000 CLERMONT-FERRAND L'interlocuteur privilégié n'est pas le responsable d'exploitation mais le Directeur régional</p>
Personnel d'encadrement pour le marché : taux d'encadrement (nombre d'encadrants) et qualifications des encadrants	<p>Taux d'encadrement moyen : 7,1 agents par encadrant (fiche technique) soit 14% (mémoire technique) Réponse aux questions : taux d'encadrement direct entre 11 et 17% selon les jours de la semaine et les phases soit 1 encadrant direct à temps plein</p>	<p>Phase 1 : 21% Phase 2 et 3 : 23% soit 3,5 ETP encadrants Réponse aux questions : Responsable de Centre de services/Responsable d'exploitation (cadre) □ 50% (mi-temps sur le marché) Attaché d'exploitation PAP (agent de maîtrise) □ 100% (temps plein)</p>	<p>Encadrement d'exploitation : Sylvain AULAGNON - Responsable d'exploitation référent du contrat : 1 ETP Stéphane PONCE - Directeur de Pôle Loire Services aux Collectivités Loire Auvergne : 0,2 ETP soit 1,2 ETP encadrement soit 7,2% en phase 1 et 8% en phase 3</p>

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA B
		Attaché d'exploitation PAV (agent de maîtrise) □ 100% (temps plein) Chef d'équipe (agent de maîtrise) □ 100% (temps plein) soit 3,5 ETP encadrants dont 3 encadrants directs à temps plein	soit 1 encadrant direct à temps plein
Nature des contrats privilégiés (par type de poste) : CDI, CDD, intérim, etc Modalités de recours à l'insertion	Les encadrants ainsi que les chauffeurs (BOM et Evolupac) et les équipiers de collecte seront en CDI ou en intérim Volume insertion : 945h/an	Encadrement : CDI Conducteurs PL : CDI Equipiers de collecte : 100% CDI Titulaires	Recours à des contrats en CDI privilégiés. Les CDD et intérim sont réservés à des remplacements de personnel titulaire Le recours à l'insertion est envisagé pour les remplacements sur les postes d'équipiers de collecte
Composition des équipages de collecte	Porte-à-porte : BOM 26t : 1 chauffeur + 1 équipier de collecte Chauffeurs/ripeurs VL 3,5t : 1 chauffeur => pas de ripeur Points d'Apport Collectifs : 1 chauffeur	Porte-à-porte : 1 chauffeur + 1 ripeur y compris pour la mini-benne Points d'Apport Collectifs : 1 chauffeur	Porte-à-porte : 1 chauffeur + 1 ripeur y compris pour la mini-benne Points d'Apport Collectifs : 1 chauffeur
ETP prévus pour la collecte	Phase 1 : 15,64 ETP PAP/PAC Phase 2 : 14,4 ETP Phase 3 : 14,07 ETP Cohérents avec l'évolution des prestations	Phase 1 : 15,02 ETP PAP/PAC Phase 2 : 14,43 ETP Phase 3 : 13,93 ETP Cohérents avec l'évolution des prestations	Phase 1 : 16,56 ETP PAP/PAC Phase 2 : 15,43 ETP Phase 3 : 14,93 ETP Cohérents avec l'évolution des prestations
Conclusion sous-critère	Le taux d'encadrement est faible par rapport à l'ampleur du marché Le candidat ne prévoit pas de ripeur pour la mini-benne mais une partie des agents sont formés pour être polyvalents L'offre est moyenne	Le taux d'encadrement est très satisfaisant et conforme aux enjeux d'un marché de cette ampleur. Tous les agents sont en CDI Titulaires. L'équipage est complet sur la mini-benne. L'offre est très satisfaisante et qualitative.	Le taux d'encadrement est faible par rapport à l'ampleur du marché Le candidat ne prévoit pas de ripeur pour la mini-benne L'offre est moyenne
Notes (sur 15 points)	9/15	15/15	9/15

b. Procédure de reprise du personnel en place et politique de formation

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA B
Procédure de reprise du personnel en place et politique de formation	<p><u>Procédure de reprise :</u> Adhérent FNADE/CCNAD, maintien des rémunérations actuelles</p> <p><u>Plan de formation :</u> Formations notables: qualité des remontées de données, au cours de la phase préparatoire (outils embarqués, utilisation et suivi des équipements, qualité et sécurité, consignes de tri, communication) , révision annuelle du plan de formation</p>	<p><u>Procédure de reprise du personnel :</u> application de la convention CCNAD cadrée par l'annexe 5</p> <p style="color: #008000;">Courrier d'engagement du propriétaire concernant la base de collecte actuel pour rassurer les équipes sur leur lieu de prise de poste qui reste le même</p> <p><u>Politique de formation :</u> formations notables :</p> <p style="color: #008000;">Formations approfondies à l'utilisation de la TI pour l'ensemble du personnel : équipements embarqués et logiciels pour les coéquipiers de collecte et les encadrants</p>	<p><u>Procédure de reprise :</u> Adhérent FNADE/CCNAD, maintien des rémunérations actuelles</p> <p>Dispositions additionnelles au travers de la politique sociale de Veolia avec des avantages sociaux complémentaires pour l'ensemble des salariés : indemnité douche, habillage, salissure et casse-croute, prime qualité, prime de vacances, journées de carence maladie payées,</p> <p><u>Plan de formation :</u> formations notables: Formation aux consignes de tri et aux procédures de contrôle et refus de bacs, Veolia définit comme référence 18 h de formation par an par salarié. Cibles dans le cadre du contrat :23 h / an par salarié la 1 ère année du contrat/14 h / an par salarié les années suivantes. Plan de formation/animation spécifique à l'amélioration de la qualité des flux collectés => consignes spécifiques en TI, consignes de tri MM => contrôles de connaissance théorique 1x/mois au retour de tournée</p>
Conclusion sous-critère	<p>Conditions de reprise du personnel conventionnelles</p> <p>Plan de formation classique sans plus-value</p> <p>L'offre est satisfaisante</p>	<p>Conditions de reprise du personnel conventionnelles.</p> <p>Plan de formation approfondi en accord avec les enjeux du marché de passer en tarification incitative en 2027.</p> <p style="color: #008000;">L'offre est très satisfaisante et qualitative.</p>	<p>Conditions de reprise du personnel supérieures à la convention.</p> <p>Plan de formation approfondi et détaillé.</p> <p style="color: #008000;">L'offre est très satisfaisante et qualitative</p>
Notes (sur 12 points)	9,6/12	12/12	12/12

c. Moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des agents et des usagers lors de la réalisation des prestations (gestion des points noirs, respect R437, dispositif technique...)

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA B
Moyens mis en œuvre pour la sécurité des usagers	<p>Éléments notables (hors procédures classiques et réglementaires) : Objectif "zero accident", analyse des "presqu'accidents", Causeries et flashes sécurité, détection des risques psycho-sociaux par questionnaire anonyme</p>	<p>Éléments notables (hors procédures classiques et réglementaires) : Objectif "zero accident mortel et grave", application pour remonter les presqu'accidents, Quarts d'heure prévention (1 fois par semaine – 30 min), ateliers/aniations sécurité une fois par an, primes sécurité, collecte des points noirs dans le respect de la R437, 12 contrôles de sécurité planifiés ou inopinés par l'encadrement => Chaque équipement est contrôlé à minima 1 fois par trimestre sur le terrain,</p>	<p>Éléments notables (hors procédures classiques et réglementaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Objectif "Zéro accident", * Participation de l'ensemble des collaborateurs à des "dialogues sécurité" et des "causeries" sur des thématiques concrètes liées à la sécurité, * Véhicules dotés de nombreux équipements de sécurité, * Véhicules dotés d'une trousse de premier secours.
Moyens mis en œuvre pour la sécurité des usagers	<p>Éléments notables (hors procédures classiques et réglementaires) : caméras embarquées sur tous les véhicules de collecte (dispositif SAMSARA)=> filme la voie collectée, permet d'améliorer la sécurité et d'apporter des réponses aux réclamations</p> <p>Dispositifs de sécurité sur nos véhicules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caméra arrière dont les images sont visionnées en temps réel par le chauffeur ; - barres pare cyclistes. En cas de chocs, les cyclistes ne peuvent pas être projetés sous le véhicule ; - système de feux à LED et éclairage latéral des zones de travail ; - bandes réfléchissantes sur les côtés et l'arrière du véhicule ; - les véhicules seront dotés d'un éclairage spécifique ; - enrouleur rubalise et poteaux lestés de délimitation des zones de collecte PAC 	<p>Éléments notables (hors procédures classiques et réglementaires) :</p> <p>Avertissements lumineux et sonores sur les véhicules pour prévenir du danger</p> <p>caméra de surveillance</p> <p>Sécurisation des zones lors de la collecte des PAV avec balisage, etc.</p> <p>I Barres anti-encastrement latérales (cyclistes)</p> <p>I Rétroviseurs « piétons » : latéraux et antévisseurs</p> <p>I Caméras arrière</p> <p>I Un avertisseur de type « cloche tram » pour avertir les usagers</p> <p>I Des autocollants positionnés sur la benne, informant les usagers du risque d'angle mort</p>	<p>Éléments notables (hors procédures classiques et réglementaires) : caméras 360 => 100% des BOM équipées du Backeye@360, système intelligent composé de quatre caméras permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● D'éliminer les angles morts et améliorer la visibilité du conducteur, ● Faciliter les manœuvres du véhicule, ● Réduire le temps de "conduite à l'aveugle" (passage d'un rétroviseur à l'autre, d'un écran à l'autre, ...).

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA B
Méthode de résorption des points noirs de collecte	<p>Liste et géolocalisation des points noirs de collecte intégrées dans l'application embarquée de CLS (message d'alerte qui s'affiche lors de l'approche)</p> <p>Méthodologie générale : phases de diagnostic, concertation, résolution et mise en place + plan de communication (peu clair et non clarifié par les réponses aux questions)</p>	<p>Notre méthode éprouvée de résorption des points noirs de collecte sous la responsabilité des services exploitation et sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et information à la collectivité sur la méthodologie de résolution des points noirs - Identification des points noirs sur le terrain grâce à l'informatique embarquée - Hiérarchisation des points noirs identifiés => tableau de suivi - Définition des solutions visant à éliminer ou réduire significativement le risque associé à chaque point noir identifié => tableau de suivi - Validation avec la collectivité de l'ensemble des actions à mettre en œuvre ainsi que le délai de mise en application => réunion - Suivi avec la collectivité de l'état d'avancement de la résolution des points noirs lors des COPIL => fichier de suivi - mise à jour des plans de tournées 	<p>Travail important réalisé depuis plusieurs années pour réduire à seulement 3 points noirs en cours de résolution :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le Dachon à Salt-en-Donzy. Marche arrière d'environ 300m o Allée des chênes rouges à Poncins. Marche arrière d'environ 300m o Lotissement des siccards à Veauche. Marche arrière d'environ 200m <p>Méthodologie générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Identification des points noirs par les équipages de collecte, le Responsable d'Exploitation et les services de la CCFE, * Priorisation des sujets lors de réunions de suivi opérationnel, * Gestion des points noirs avec l'outil smartsheet : identification de la problématique, action proposée, validation de l'action par les services de la CCFE, mise en œuvre et suivi de l'action par Veolia, Clôture de l'action, * Mise en place des actions correctives validées par les services de la CCFE afin de supprimer les situations dangereuses.
Conclusion sous-critère	L'offre est satisfaisante	L'offre est satisfaisante	L'offre est très satisfaisante et qualitative
Notes (sur 12 points)	9,6/12	9,6/12	12/12

d. Moyens matériels proposés par service et par flux (en nombre, en type et en descriptif - âge, carburation, norme,...) et délais de remplacements des moyens matériels

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
Nombre et caractéristiques des véhicules de collecte PAP (type, dimension, volume, norme EURO, âge, ...)	<p>3 BOM 26T, EURO6 B100 équipées pesée sous-châssis (+1 BOM secours neuf) 1 mini-benne 3,5T en location longue durée Délais de livraison : PAP: 14 mois/PAC: 17 mois</p>	<p>6 BOM 26T EURO6 Gazole (+1 BOM 26T, moins de trois ans secours) 1 BOM OMR Pesée sous châssis 1 BOM 26t sera équipée d'une caméra Fiche pour détecter les erreurs de tri de la CS mais également d'une pesée sous châssis 1 Mini-BOM 3,5t Délais de livraison : 12 mois</p> <p>VARIANTE GNV (si station entre en service sur le territoire)</p>	<p>6 BOM 26t EURO6 B100 en phase 1 et 5 BOM 26t en phases 2 et 3 Pesée sous châssis (+1BOM 26t de secours) 1 Mini-BOM 3,5t Délais de livraison : 15 mois VARIANTE GNV (station TOTAL Andrezieux) 2 véhicules de collecte sont équipés d'une caméra intelligente LIXO pour détecter les erreurs lors du vidage des bornes dans la trémie du camion de collecte. Cette intelligence artificielle permet de mesurer la qualité du tri, par quartier et par commune => 1 BOM 26T et 1 GRUE</p>
Nombre et caractéristiques des véhicules de collecte PAC (type, dimension, volume, norme EURO, âge, ...)	<p>2 EVOLUPAC 26T, EURO6, (+1 EVOLUPAC secours neuf)</p>	<p>2 grues Gazole en phase 1 => 3 en phase 3 (+1 Grue Gazole, caisson 16 m3, norme Euro 6, < 3ans secours)</p>	<p>2 BOM Grue en phase 1 et 3 BOM Grue en phases 2 et 3 (1 BOM Grue de secours) Pas de mini-benne de secours</p>
Nombre et caractéristiques des véhicules de collecte de réserve (type, dimension, volume, norme EURO, âge, équipements en place sur les véhicules...)	<p>1 BOM 26T, neuve avec mêmes caractéristiques que les véhicules principaux Quelle organisation en cas de panne de la mini-benne de location ? Réponses aux questions : Pas de véhicule de réserve sur site Véhicule de remplacement disponible sous un délai de 12h en cas de panne</p>	<p>1 BOM 26T, moins de trois ans avec mêmes caractéristiques que les véhicules principaux Quelle organisation en cas de panne de la mini-benne de location ? Réponses aux questions : remplacement en cas de panne de la BOM 3.5T titulaire par une BOM 3.5T de remplacement mutualisée sur site 1 Grue Gazole, caisson 16 m3, norme Euro 6, < 3ans</p>	<p>1 Véhicule de collecte 26 t EURO 6 B100 1 BOM GRUE Pas de mini-benne de remplacement</p>

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
	1 EVOLUPAC26T, neuf avec mêmes caractéristiques que les véhicules principaux		
Moyens matériels supplémentaires à l'initiative du candidat (hors véhicules de collecte)	1 Toyota Yaris Hybride 100 % hybride pour le responsable d'exploitation 1 Kangoo 100% électrique pour l'Attaché d'exploitation	2 véhicules légers essence pour l'exploitation	Prestation de collecte : Attaché d'exploitation doté d'1 véhicule de service hybride ou GNV (Ford Transit ou équivalent).
Délais de remplacements des moyens matériels en cas de souci lors d'une tournée	"Au vu de notre organisation générale, nous aurons la capacité de réparer ou de remplacer le véhicule dans un délai maximal de 4h.	Si une panne sur un véhicule de collecte demande un changement de véhicule ce dernier sera mis à disposition de l'équipage sous 2h pour reprendre la tournée.	Procédure en cas de panne d'un véhicule avec pour objectif la reprise de la tournée sous 1 heure :
Conclusion sous-critère	Les véhicules sont en nombre suffisants et respectent les conditions du CCTP. Néanmoins, l'absence de mini-benne de secours implique la reprise de la tournée sous 12H. L'offre est moyenne	Les véhicules sont en nombre suffisants et respectent les conditions du CCTP. La mini-benne de secours mutualisée sur site permet d'espérer une reprise rapide en cas de panne. L'offre est satisfaisante.	Les véhicules sont en nombre suffisants et respectent les conditions du CCTP. Néanmoins, l'absence de mini-benne de secours implique des difficultés en cas de panne de ce véhicule en phases 1 et 2. L'offre est moyenne
Notes (sur 15 points)	9/15	12/15	9/15

Zoom sur la notation des variantes

SUEZ et ONYX ont remis une offre variante portant sur la proposition de véhicules à motorisation alternative moins polluante.

SUEZ précise sur ce point : « **Ainsi, cette variante ne pourra être mise en place que sous condition de pouvoir approvisionner nos véhicules sur une station située à Montbrison** ».

En l'absence de station installée à Montbrison à l'heure actuelle, la disponibilité des véhicules proposés pour le marché est très incertaine. L'offre variante de SUEZ pour ce sous-critère moyens matériels a donc reçu la note « proposition médiocre » et obtenu la note de 6/15.

ONYX précise que les véhicules seront approvisionnés à la station TotalEnergies d'Andrézieux Bouthéon - Tarif au 16/05/2024 : 1,21€/kg pour du BioGnc 100%). Elle est donc recevable et a obtenu la même note que l'offre de base : 9/15.

e. Modalités d'entretien et de maintenance des véhicules de collecte

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
Procédures d'entretien et de maintenance des véhicules (fréquences de lavage, moyens matériels à disposition etc.)	<p>En dehors de la maintenance de premier niveau (graissage, niveaux, remplacement d'ampoules...), la maintenance est externalisée.</p> <p>Pour garantir le bon suivi pour chaque véhicule des opérations de maintenance (préventive et curative), nous avons mis en service un logiciel de Gestion de Maintenance Intégrée (GIM).</p> <p>Les véhicules de collecte en porte-à-porte seront lavés quotidiennement à chaque fin de tournée et tant que de besoin. Les chauffeurs procéderont également à un nettoyage approfondi au minimum une fois par semaine. Les véhicules de collecte en PAC seront lavés chaque semaine et tant que de besoin.</p> <p>Une aire de lavage disposant d'un nettoyeur haute pression eau chaude et des équipements de protection adéquats sont mis à disposition des chauffeurs sur le site d'exploitation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable maintenance : gère la maintenance du parc roulant, ainsi que les visites réglementaires obligatoires - Contrats cadres Suez en full service avec nos fournisseurs - Préservation des véhicules au quotidien : lavage journalier, écoconduite, rémunération incitative des conducteurs - Maintenance faite directement sur nos sites pour plus de proximité et de réactivité (exemple ; pneumatiques, petites pannes) - Matériels : laveur haute pression, balais, savon écologique, produits entretien cabine, lave glace, produits d'absorbant... <p>Contrat sous-traitance avec le garage RENAULT TRUCKS à Feurs (contrat cadre full service) : atelier PL, assistance dépannage.</p> <p>Intervention d'un technicien agréé itinérant pour la partie benne et lève-conteneur sur notre base.</p>	<p>Entretien réalisé par le co-traitant SAML.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Mise à disposition d'une partie de l'atelier situé à Saint Romain le Puy pour assurer la petite maintenance et l'entretien * Opérations de maintenance assurées à l'atelier Renault * Programmation et réalisation des opérations de maintenance lorsque le véhicule n'est pas utilisé (matin ou après-midi selon les postes), * Planification de l'entretien des véhicules en décalé pour limiter le recours aux véhicules de réserve à une utilisation occasionnelle, * Utilisation des véhicules de réserve lors des périodes d'immobilisation plus longue.
Modalités d'entretien et de maintenance des sites mis à disposition (locaux et matériels)	<p>Les principales opérations réalisées sur le centre d'exploitation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des contrôles réglementaires (installations électriques, équipements incendies, équipements mécaniques, pompage et nettoyage des cuves des eaux usées) via l'intervention d'organismes habilités et le suivi en interne par un plan réglementaire individualisé récapitulant les points de 		<p>Les locaux sont entretenus par des interventions d'entreprises extérieures.</p>

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
	vérification à opérer ; - la maintenance des équipements (détection incendie, alarmes techniques, équipements de levage et de travail en hauteur, équipements de chauffage des bâtiments) via des contrats de maintenance spécifiques et le suivi par le responsable d'exploitation ; - le nettoyage des installations : Nettoyage quotidien sous-traité à un prestataire local		
Conclusion sous-critère	L'offre est satisfaisante.	L'offre est satisfaisante.	L'offre est satisfaisante.
Notes (sur 6 points)	4,8/6	4,8/6	4,8/6

f. Note globale sur les moyens humains et matériels

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
Notes (sur 60 points)	42/60	53,4/60	43,8/60
	SUEZ RV CENTRE EST_VARIANTE	ONYX ARA VARIANTE	
Notes (sur 60 points)	47,4/60	43,8/60	

2. Organisation des prestations

a. Organisation générale de l'exploitation et de la collecte (jour et heures), dimensionnement des tournées tenant compte des particularités du territoire et des impératifs de collecte

Sur la question de l'organisation des tournées, le CCTP demandait aux candidats de limiter autant que possible les communes collectées sur plusieurs jours différents afin de permettre une communication facilitée pour les usagers et la réalisation des calendriers de collecte. Par ailleurs, les jours de collecte OMR et MM doivent être identiques.

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
Modalités d'organisation des tournées (jours et horaires de collecte, prise en compte d'horaires de passage spécifiques en fonction des usagers, etc)	Double poste OMR :2 jours de collecte différents sur Feurs et Veauche	Simple poste 1 seul jour de collecte sur toutes les communes	Simple poste majoritaire 2 jours de collecte sur Feurs qui est collectée le jeudi et le vendredi (pour les OMR et le MM) en phases 1 à 3 Jour de collecte OMR et MM identique
Nombre de tournées par semaine	Nombre de tournées PAP évolutives en fonction des phases 1 à 3 : diminution au profit des tournées PAC	Nombre de tournées PAP évolutives en fonction des phases 1 à 3 : diminution au profit des tournées PAC	Nombre de tournées PAP évolutives en fonction des phases 1 à 3 : diminution au profit des tournées PAC
Conclusion sous-critère	L'organisation proposée par le candidat prévoit deux jours de collecte différents sur deux communes importantes du territoire. L'offre est moyenne.	Le candidat propose une organisation qui permet d'avoir un seul jour de collecte sur toutes les communes et facilite donc fortement la communication à l'usager L'offre est très satisfaisante et qualitative.	L'organisation proposée par le candidat prévoit deux jours de collecte différents sur Feurs. L'offre est satisfaisante
Notes (sur 8 points)	4,8/8	8/8	6,4/8

b. Méthodologie mise en œuvre pour le contrôle interne des prestations, le suivi du service et la qualité du service

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
Méthodologie et moyens mis en œuvre pour assurer le respect des consignes de présentation et de tri	<p>Contrôle visuel systématique des bacs OMR et Multimatériaux</p> <p>En cas de présence d'indésirables et/ou de mauvaise présentation des bacs, ces derniers ne sont pas collectés et un autocollant est apposé pour préciser et informer l'usager des raisons de la non-collecte du bac.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des encadrants, des équipages - Mise à disposition d'outils pour signaler les anomalies quand la qualité du flux CS n'est pas bonne (remontée d'anomalies, cintre d'information...) - Information et encouragement des équipages sur le suivi et le résultat de ces contrôles - Remontées de l'ensemble des données terrain + une BOM équipée d'une caméra spéciale = > données QUALIWASTE - FICHA Suivi et remontée des erreurs de tri géolocalisées 	<p>L'ensemble des équipages est formé et sensibilisé au tri (voir chapitre II.2.1.2. Formation des équipages)</p> <p>2 véhicules équipés du système LIXO : 1 BOM et 1 GRUE</p> <p>Suivi et remontée des erreurs de tri géolocalisées</p>
Modalités de contrôle des prestations (agents en charge, méthodologie, fréquences, reporting, etc)	<ul style="list-style-type: none"> - Avant le départ des équipes, l'attaché d'exploitation, effectue un contrôle systématique : qualité et conformité du matériel, propreté des véhicules, documents, horaires, EPI ; - le suivi de la performance des prestations ; - Des contrôles quotidiens sur le terrain par l'attaché d'exploitation ; - Des suivis de collecte inopinés tous les mois par la responsable QSE <p>À la suite des contrôles terrain réalisés, des actions correctives immédiates ou reportées peuvent être mises en œuvre. Ces dernières seront intégrées dans le plan d'action.</p>	<p>Fréquences des contrôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles terrain durant la collecte => hebdomadaire - contrôles terrain sécurité => mensuel - alcoolémie/drogues => trimestriel - contrôles départs/reoturs quotidiens 	<p>Contrôle véhicules : quotidiens</p> <p>Contrôle tournées terrain : 1 fois par mois et par circuit</p> <p>Réalisation d'autocontrôles des prestations de collecte en temps réel par l'encadrement d'exploitation au moyen de tablettes équipées de l'application WAVE et Citi'ID pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Géolocaliser et suivre en temps réel les véhicules de collecte, - Suivre les déclarations des anomalies effectuées par les équipes de collecte , - Accéder à l'historique des réalisations. <p>Contrôles effectués au retour de la tournée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence des informations déclarées, - Anomalies de collecte, - Connaissances des consignes de tri

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
			liées au marché : Contrôle théorique réalisé 1 fois par mois
Méthodologie mise en œuvre pour l'amélioration continue et l'optimisation des circuits tout au long du marché	Logiciel ORTEC RW pour la conception et l'optimisation des circuits (5% de gain kilométrique par rapport à une sectorisation manuelle).	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du logiciel de cartographie QGIS - Suivi et analyse des données par l'exploitation - Proposition d'optimisation à la collectivité lors des COPIL 	Fiche technique : Optimisation des circuits avec logiciel ECOBOX de Simplicity (analyse kilométrage et tonnage par flux) : ajustement des tournées théoriques en prenant en compte les données terrain et les contraintes d'exploitation : heures de passage, production par rue, migrations urbaines, proximité points sensibles (écoles)..
Conclusion sous-critère	Le candidat propose des moyens et méthodes classiques pour le contrôle des prestations et de la qualité du tri. L'offre est satisfaisante.	Le candidat propose des outils innovants permettant le suivi de la qualité du tri et l'intervention personnalisée auprès des usagers. L'offre est très satisfaisante et qualitative.	Le candidat propose des outils innovants permettant le suivi de la qualité du tri et l'intervention personnalisée auprès des usagers. L'offre est très satisfaisante et qualitative.
Notes (sur 6 points)	4,8/6	6/6	6/6

c. Organisation et procédure pour assurer la continuité de service de collecte en particulier pendant les périodes de suractivité, de congés annuels et d'absentéisme

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
Modalités de gestion des fluctuations saisonnières d'activité (exemple : adaptation des plannings, recours à l'intérim, etc)	Moyens humains tenant déjà compte des fluctuations saisonnières avec agents titulaires de remplacement Politique de gestion du personnel : - priorité aux agents ayant déjà travaillé sur le contrat en CDD ou intérim, insertion pour les équipiers.	- Organisation des plannings de congés par équipage : le conducteur et l'équipier ne partent pas au même moment en congés pour avoir toujours un titulaire présent qui connaît les circuits de collecte - Recours à l'intérim en accord cadre Suez et/ou l'intérim d'insertion - Recours au CDD pour des remplacements de longue durée	Prise en compte de la saisonnalité sur des points touristiques ou en fonction de manifestations d'ampleur sur le territoire avec passage supplémentaire en PAC. Disposition d'un outil de prédiction de débordement des colonnes via l'application WAVE PAC présente sur les smartphones des opérateurs qui intègre al saisonnalité Gestion des fluctuations saisonnières : * Adaptation des plannings avec les matériels et le personnel disponible * Recours à de l'intérim si nécessaire.
Modalités de gestion des fluctuations imprévues d'activité et de l'absentéisme	- polyvalence du personnel : chauffeur/ripeur - partenariat avec des agences d'intérim locales - gestion des absences prévues : planning des équipages élaboré en avance, présence d'un titulaire par équipage, recours aux heures supplémentaires favorisé, remplacement des absences prévisibles : - gestion des absences imprévues : mobilisation du personnel disponible sur le site d'exploitation, sollicitation des agences d'intérim partenaires, mobilisation du personnel sur nos agences de proximité.	- Recours au CDD pour des remplacements de longue durée (exemples : maladie, AT) - Recours à l'intérim en accord cadre Suez et/ou l'intérim d'insertion	Gestion de l'absentéisme prévu Méthodologie pour assurer le remplacement des absences (congés, formations, délégations) : - Anticipation des demandes de congés payés 4 mois en amont : planification des remplacements. - Elaboration d'un plan de formation annuel en N-1 pour anticiper le besoin en remplacement (pas de formation en période de congés scolaires), - Utilisation en priorité de personnel de remplacement Veolia formé et ayant une connaissance du périmètre de collecte, - Collaboration avec nos partenaires agences d'intérim d'insertion afin d'identifier les candidats et de les former aux spécificités des postes, , - En cas de manque de candidature d'insertion : partenariat avec des

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
			agences d'intérim locale : Proman à Andrézieux Bouthéon, Temporis à Montbrison. Fluctuation imprévues d'activité et absentéisme non prévu : maladies, accidents du travail, événements familiaux : - Personnel polyvalent, - Personnel de remplacement formé et ayant une connaissance du périmètre de collecte, - Responsable d'exploitation titulaire du permis PL, - Partenariat avec des agences d'intérim locale : Proman à Andrézieux Bouthéon, Temporis à Montbrison - Collaborateurs polyvalents conducteurs / équipiers de collecte, mutualisables entre les activités des agences
Organisation et moyens de l'astreinte obligatoire	Astreinte obligatoire	Astreinte obligatoire	Astreinte obligatoire
Conclusion sous-critère			
Notes (sur 6 points)	6/6	4,8/6	6/6

d. Note globale sur l'organisation des prestations

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
Notes (sur 20 points)	15,6/20	18,8/20	18,4/20

3. Outils de suivi et système de communication

a. Qualité et fonctionnalités des outils mis à disposition de la collectivité pour le suivi des prestations

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
Description des outils mis à disposition de la collectivité pour suivre les prestations (données GPS, supports et modalités de reportings, géolocalisation en temps réel des tournées, etc.)	<p>- La plateforme Urba'Connect, votre outil de suivi intégré des prestations</p> <p>- Mise en place de 60 sondes SIGRENEA sur les PAC du territoire.</p> <p>- un programme interne pour le contrôle de cohérence des données d'exploitation et la fiabilisation des données liées à la lecture des puces en cas de déploiement de la tarification incitative sur le territoire.</p> <p>En cas de panne d'un système de lecture RFID, nous remplacerons la BOM par une BOM de secours. => a priori pas d'équipement de secours portatif</p>	<p>Formation d'1h pour l'utilisation de la plate-forme de suivi du contrat => intéressant mais durée faible</p> <p>Accès à l'outil intranet Tout sur mes services pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la localisation des véhicules de collecte en temps réel (SYGETRACK) - les données de remplissage des 60 sondes PAV HEYLIOT - cartographie des erreurs de tri QUALIWASTE - FICHA - les reportings associés (unités d'œuvre : horaires, tonnages, nombre de levées...) (POWER BI) - le listing des anomalies de collecte <p>Equipements pour la TI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - logiciel SYGETRACK (lecture des puces, remontées d'information...) <p>- les douchettes en cas de panne du système de lecture des puces dans toutes les BOM</p>	<p>L'Espace Client : Portail numérique de suivi, de pilotage du contrat et d'échange</p> <p>Mise en place de sondes de remplissage PAC</p> <p>Défaillance des outils informatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défaillance du système de lecture de puce : utilisation du terminal portable de secours disponible permettant de remonter l'ensemble des données liées aux puces de manière identique aux véhicules
Conclusion sous-critère	<p>Les outils mis à disposition sont pertinents mais classiques.</p> <p>En revanche, en cas de tarification incitative, le candidat ne prévoit pas d'équiper les camions de collecte avec des lecteurs de secours portatifs mais de faire intervenir un véhicule de réserve ce qui implique une reprise plus tardive de la tournée.</p> <p>L'offre est moyenne.</p>	<p>Les outils mis à disposition sont pertinents mais classiques.</p> <p>En cas de tarification incitative, le candidat prévoit d'équiper les camions de collecte avec des lecteurs de secours portatifs.</p> <p>L'offre est satisfaisante</p>	<p>Les outils mis à disposition sont pertinents mais classiques.</p> <p>En cas de tarification incitative, le candidat prévoit d'équiper les camions de collecte avec des lecteurs de secours portatifs.</p> <p>L'offre est satisfaisante</p>
Notes (sur 10 points)	6/10	8/10	8/10

b. Organisation et procédure pour assurer la relève des anomalies, la traçabilité de la prestation réalisée, la garantie de la bonne réalisation du service et le contrôle de la prestation

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
Protocoles de gestion des impossibilités de collecte (intempéries, impossibilité de respecter l'itinéraire, etc)	<p>En cas d'interruption imprévue du service, même partielle, et dans le cadre de notre démarche qualité, le responsable de contrat avisera la collectivité immédiatement (par téléphone, confirmé par mail) et prendra, en accord avec elle, les mesures nécessaires pour rétablir la prestation.</p> <p>En cas d'interruption du service prévue, Urbaser préviendra la collectivité au moins 24h à l'avance, pour obtenir son accord concernant les mesures planifiées pour assurer les prestations de collecte.</p>	<p>Gestion des impossibilités de collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance météorologique - Décalage des tournées (plan canicule, intempérie neige) - Changement d'itinéraire suite travaux - Dérogation préfectorale <p>En cas de modification des jours de collecte un cintre informatif sera apposé sur la poignée du bac de chaque usager.</p>	<p><u>Impossibilités de respecter l'itinéraire de collecte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Circuits de collecte intégrés par la cellule ADC dans GEORED pour assurer le guidage des conducteurs sur le circuit : - Modifications temporaires (travaux, manifestations ou événements...) : corrections du circuit réalisées par la cellule ADC sous GEORED pour une prise en compte immédiate et un guidage conforme pour les conducteurs, - Impossibilité de collecte en direct sur le circuit : signalement à l'encadrement effectué par le conducteur + déclaration de l'incident sur l'informatique embarquée (Wave PAP/PAC) avec prise de photos si besoin : * Une solution immédiate est trouvée, l'équipage réalise la collecte, sinon, * Sinon une autre solution est trouvée et validée en accord avec la CCFE. - En cas d'impossibilité de respecter le circuit, le conducteur se détourne et dès qu'il le peut rejoint le circuit initial grâce au système de géoguidage
Procédures de suivi des anomalies (avec précision des indicateurs de suivi) et de remontée des informations des	<p>Le chauffeur a le devoir d'informer systématiquement les encadrants de tous les incidents rencontrés au cours de la collecte impliquant une action immédiate. Les encadrants de proximité sont alors amenés à intervenir en cours de prestation.</p>	<p>L'ensemble des anomalies et des informations est remontée via le site intranet Tout sur mes services (quoi, qui, quand, comment, où). Les anomalies sont traitées et remontées quotidiennement à la collectivité.</p>	<p>Deux outils pour déclarer les anomalies en fonction de leur typologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anomalies liées à l'environnement (stationnement gênant, bacs débordant, mauvais tri...) : gestion sous l'application Wave PAP ou PAC disponible sur le smartphone de

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
évènements de collecte	<p>Les anomalies, géolocalisées et horodatées, sont également enregistrées sur le système de géolocalisation embarquée par le chauffeur, via l'écran cabine, en sélectionnant une des catégories d'anomalies et en précisant éventuellement une information complémentaire.</p> <p>Les types d'anomalies sont configurables en fonction de l'activité du véhicule ou le flux collecté et du besoin exprimé par la collectivité : ajout, suppression ou réagencement par famille. Les anomalies comprennent, par exemple, les refus de collecte pour cause d'erreur de tri. L'enregistrement de ces données, géolocalisées et horodatées, facilite le travail de communication auprès de l'utilisateur « mauvais trieur ». En complément, il est possible de prendre des photos géolocalisées et associées à une anomalie, dès qu'une preuve est nécessaire.</p> <p>Le module "Reporting" d'Urba'Connect permet de consulter les anomalies de collecte enregistrées.</p>		<p>l'équipage avec prise de photos éventuelles,</p> <p>- Anomalies liées aux bacs (détection par les puces) : gestion sous l'outil Citi'ID et remontées soit directement par le système embarqué (bacs blacklistés, non lus...) soit via la boîte à boutons (ex: bac cassé, non conforme...).</p>
Gestion des refus de collecte	<p>Refus de collecte enregistrés dans outil de suivi GPS avec une photo géoréférencée et horodatée, et consignés dans un fichier de suivi envoyé quotidiennement à la CC de ForezEst Communication auprès des usagers sur les problèmes de collecte par le biais d'autocollants, qui pourront être apposés sur les bacs ou sur les véhicules gênants (refus de collecte,</p>	<p>En cas de non-conformité, 2 cas sont envisageables :</p> <p>- Le contenu non conforme est minoritaire : le bac est collecté après retrait du déchet non conforme (laissé dans le bac)</p> <p>- Le contenu non conforme se trouve en quantité importante et risque de souiller le reste de la collecte : le bac n'est pas collecté et un cintre explicatif est apposé</p> <p>Dans les 2 cas, l'équipier place un cintre</p>	<p>Procédure mise en oeuvre au cours de la collecte :</p> <p>Contrôle visuel de la qualité du bac (flux correspondant + qualité du flux) par l'équipier de collecte avant vidage,</p> <p>En cas de présence de grandes quantités de déchets non désirables (à valider lors de la phase préparatoire), le bac est refusé à la collecte,</p> <p>Enregistrement des refus de collecte par l'équipage via l'informatique</p>

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
	stationnement gênant, bac cassé, sac au sol...)	pour information de l'utilisateur et signale l'anomalie via l'informatique embarquée. Par ailleurs, l'équipage appose sur le couvercle du bac le sticker présentant les consignes de collecte si celui-ci n'est pas présent.	embarquée : saisie de l'anomalie de collecte par le conducteur (adresse du bac ou du PAC, type d'erreur de tri) + prise de photo Positionnement d'un autocollant ou d'un autre moyen de communication sur le bac refusé (ruban adhésif, supports de communication indiquant le refus de collecte) dont la trame sera validée avec la CC Forez-Est lors de la phase préparatoire. Analyse de l'anomalie et traitement de l'incident par l'encadrement et par la cellule ADC selon la procédure de suivi des anomalies.
Conclusion sous-critère	L'offre est pertinente sans plus-value spécifique L'offre est satisfaisante.	L'offre est pertinente sans plus-value spécifique L'offre est satisfaisante.	L'offre est pertinente sans plus-value spécifique L'offre est satisfaisante.
Notes (sur 10 points)	8/10	8/10	8/10

4. Bilan de l'analyse du critère Technique

Le tableau ci-dessous résume la notation des offres au regard des critères techniques :

	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	ONYX ARA Base
1 - Adéquation des moyens humains et matériels développés pour exécuter l'ensemble des prestations	42	53,4	43,8
2 - Organisation des prestations	15,6	18,8	18,4
3 - Outils de suivi et système de communication	14	16	16
Notes (sur 100 points)	71,6	88,2	82,2

	SUEZ RV CENTRE EST_VARIANTE	ONYX ARA VARIANTE
1 - Adéquation des moyens humains et matériels développés pour exécuter l'ensemble des prestations	47,4	43,8
2 - Organisation des prestations	18,8	18,4
3 - Outils de suivi et système de communication	16	16
Notes (sur 100 points)	78,2	78,2

L'offre pour le lot n°1 proposée par SUEZ est la mieux-disante sur le critère technique.

A. Analyse du critère environnemental (10 points)

L'analyse du critère environnemental est réalisée sur la base des fiches techniques complétées par les candidats. Le premier critère concerne les vignettes Crit'Air des véhicules de collecte.

Les deuxième critère concerne les émissions polluantes des camions.

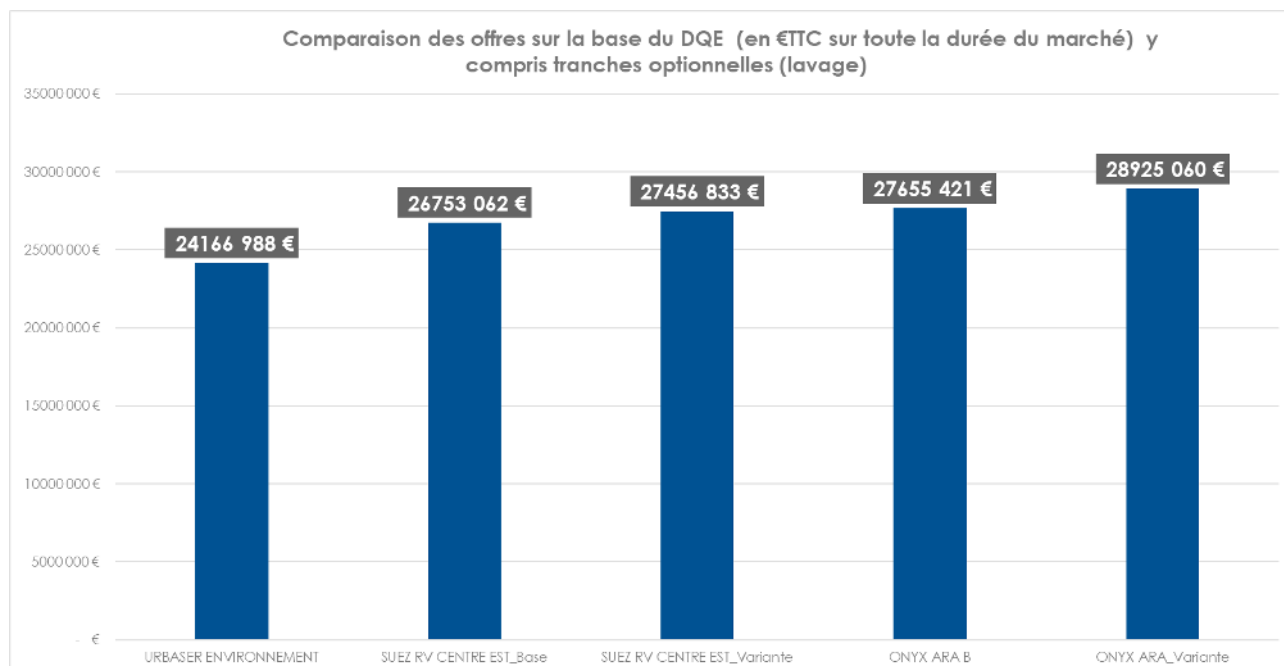
		URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	SUEZ RV CENTRE EST_Variante	ONYX ARA B	ONYX ARA_Variante	
1 - Pollution atmosphérique du matériel roulant sur la base des vignettes Crit'Air normées des véhicules	50	Moyenne avec : 100 % pour crit'air 1 75% points pour crit'air 2 50% pour crit'air 3 25 % pour crit'air 4 0% si crit'air 5	48,75	37,5	38,64	42,76315789	42,77
2 - Emissions de CO2, de PM et de NOX du matériel roulant sur la base des documents constructeurs sur la durée du marché	50	30 points pour le CO2 10 points pour les PM 10 points pour les NOX	33,68	11,73	36,82	11,93	16,79

Sur le critère 1, URBASER ne propose que des véhicules Crit'Air 1 sauf la mini-benne et est donc l'offre la mieux-disante.

Sur le critère 2, SUEZ Variante ne propose que des véhicules au GNV et est donc l'offre la mieux-disante.

B. Analyse du critère Prix (40 points)

Le graphe ci-dessous présente, pour chaque candidat, le montant total TTC retenu pour l'analyse du critère Prix (cf. Rappel des critères de jugement des offres) :



L'offre proposée par URBASER est la mieux-disante sur le critère prix. L'offre de base de SUEZ est classée deuxième.

C. Synthèse de l'analyse des offres du lot 1

Le tableau ci-dessous résume la notation des offres avec application des coefficients de pondération :

Critères	URBASER ENVIRONNEMENT	SUEZ RV CENTRE EST_Base	SUEZ RV CENTRE EST_Variante	ONYX ARA B	ONYX ARA_Variante
Technique : 50 points	35,80	44,10	41,10	40,60	40,60
Adéquation des moyens humains et matériels développés pour exécuter l'ensemble des prestations - 60 %	0,42	0,53	0,47	0,47	0,47
Organisation des prestations - 20 %	0,16	0,19	0,19	0,18	0,18
Outils de suivi et système de communication - 20 %	0,14	0,16	0,16	0,16	0,16
Impact environnemental : 10 points	8,24	4,92	7,55	5,47	5,96
Pollution atmosphérique du matériel roulant sur la base des vignettes Crit'Air normées des véhicules - 50 %	0,49	0,38	0,39	0,43	0,43
Emissions de CO2, de PM et de NOX du matériel roulant - 50 %	0,34	0,12	0,37	0,12	0,17
Prix : 40 points	40,00	36,13	35,21	34,95	33,42
Total	84,0	85,2	83,9	81,0	80,0

L'offre présentée par SUEZ est l'offre la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres considérés dans la présente analyse.

VI. Lot 2 : Collecte, transport et traitement des biodéchets en PAC et en PAP pour les professionnels

A. Analyse du critère Technique (30 points)

Afin de permettre à la collectivité de juger de la valeur technique de l'offre, le candidat était invité à présenter la plus-value de son offre sur les critères et sous critères techniques détaillés dans un document intitulé « Fiche Technique ».

1. Organisation des prestations de collecte (sur 35 points)

	SUEZ	BM Environnement
Modalités d'organisation des tournées (jours et horaires de collecte, prise en compte d'horaires de passage spécifiques en fonction des usagers, etc)	<u>Saison Haute</u> : Lundi au vendredi de 6h à 13h <u>Saison Basse</u> : Lundi au jeudi de 6h à 13h Respect des horaires d'ouvertures des exutoires, des spécificités de certains secteurs de collecte (horaires, voies étroites...), des horaires de passage devant les écoles (hors horaire d'ouverture et de fermeture), des fréquences de collecte exigées	Prestataire actuel - peu d'évolution de la prestation : 3 zones de collectes distinctes sur 1 journée Collecte de préférence en soirée
Nombre de tournées par semaine	Saison Haute (mai à septembre) : 5 tournées Saison Basse (octobre à avril) : 4 tournées	1 tournée pour la basse saison (collecte hebdomadaire)
Modalités de contrôle des prestations (agents en charge, méthodologie, fréquences, reporting, etc)	Contrôle des prestations et analyse des données quotidiennement grâce aux données remontées via le boîtier ripeur à l'arrière du véhicule, le GPS, les contrôles terrain, les remontées des unités d'œuvres (heures, tonnage, etc.), des contrôles suite aux anomalies signalées (usagers, salariés, encadrements, collectivités, etc.), les retours conducteurs (débriefing).	Reporting quotidien, véhicules géolocalisés en temps réel pour permettre au Responsable d'Exploitation de pouvoir valider les passages instantanément. Opérateurs munis de feuille de route électronique leur permettant de valider chaque ramasse (poids et opération).
Méthodologie mise en œuvre pour l'amélioration continue et l'optimisation des circuits tout au long du marché	- Utilisation du logiciel de cartographie QGIS - Suivi et analyse des données par l'exploitation - Proposition d'optimisation à la collectivité lors des COPIL	Le parc véhicule dédié à ces activités étant aujourd'hui au nombre de 4 véhicules sur la zone nous sommes en capacité d'optimiser les trajets de collectes à chaque évolution sans générer des temps ou kilomètres superflus.
Modalités de gestion des fluctuations saisonnières d'activité (exemple : adaptation des plannings, recours à l'intérim, etc)	- Organisation des plannings de congés par équipage : le conducteur et l'équipier ne partent pas au même moment en congés pour avoir toujours un titulaire présent qui connaît les circuits de collecte	Effectif local (sur LOIRE NORD) de plus de 15 chauffeurs Poids lourd dont 8 ont déjà conduit ce type de véhicules. Chauffeurs embauchés en CDI

	SUEZ	BM Environnement
	- Recours à l'intérim en accord cadre Suez et/ou l'intérim d'insertion - Recours au CDD pour des remplacements de longue durée	Période de congé : appel à de l'intérim mais très rarement sur des camions laveurs du type de ceux utilisés sur la collecte (et dans ce cas ils font l'objet d'une formation en doublon d'une semaine)
Modalités de gestion des fluctuations imprévues d'activité et de l'absentéisme	- Recours au CDD pour des remplacements de longue durée (exemples : maladie, AT) - Recours à l'intérim en accord cadre Suez et/ou l'intérim d'insertion	Bac pesée à chaque collecte (camions tous munis de système de pesée embarquée sur lève conteneur), ce qui permet l'émission d'un ticket de pesée à chaque client et reporté sur le DAC (bon de passage réglementaire).
Organisation et moyens de l'astreinte obligatoire	Planning d'astreinte interne organisé entre les encadrants	Bureau administratif ouvert de 7h à 19h du lundi au vendredi. Les autres jours un transfert téléphonique est réalisé y compris le WE.
Protocoles de gestion des impossibilités de collecte (intempéries, impossibilité de respecter l'itinéraire, etc)	Gestion des impossibilités de collecte : surveillance météorologique, décalage des tournées (plan canicule, intempérie neige), changement d'itinéraire suite travaux, dérogation préfectorale	Les collectes sont assurées quelles que soient les conditions météorologiques. En cas d'impossibilité liée à des routes impraticables : réalisation de la tournée dès que possible (levée des restrictions)
Procédures de suivi des anomalies (avec précision des indicateurs de suivi) et de remontée des informations des évènements de collecte	L'ensemble des anomalies et des informations est remontée via le site intranet Tout sur mes services (quoi, qui, quand, comment, où). Les anomalies sont traitées et remontées quotidiennement à la collectivité.	Les chauffeurs sont en lien direct avec les chef d'exploitation et les informent régulièrement (par téléphone ou via leur feuille de route électronique) des anomalies constatées. Une photo est réalisée et envoyée à la CCFE pour retri du bac avant enlèvement.
Gestion des refus de collecte	Refus signalé via l'informatique embarqué et est remonté via l'application Tout Sur Mes Services. Le bac ne sera pas collecté ni lavé pour ne pas dégrader la qualité du flux de biodéchet déjà collecté. Nécessite de définir avec CCFE, la mise en place d'un autocollant et d'une procédure de collecte par une BOM de collecte des OMr.	Pour les gros producteurs nous privilégions le contact direct par le chauffeur auprès du producteur pour l'aider à trier les erreurs constatées.
Conclusion sur le sous-critère	L'offre est très satisfaisante et qualitative témoignant d'une maîtrise accrue de la collecte des biodéchets. Néanmoins le nombre de tournées est peut-être surestimé entraînant un surcoût important de l'offre.	L'offre est globalement satisfaisante. En revanche la fréquence de lavage des équipements n'étant pas fixe, la CCFE devra être vigilante sur ce point.
Notes (sur 35 points)	35/35	28/35

2. Organisation du traitement des déchets alimentaires (sur 20 points)

	SUEZ	BM Environnement
Solution de valorisation des biodéchets retenue et lieu d'implantation	<p>Les biodéchets de Forez Est sont valorisés en compostage sur notre plateforme de compostage de Saint Priest la Roche (42). Plateforme INVEKO, agrément SPA 3, AP du 5 novembre 2011 Co-compostage : déchets verts ; boues urbaines, industrielles et polluées ; sous-produits issus d'industries agro-alimentaires</p>	<p>Unité de déconditionnement à Ste Agathe la Bouteresse, en vue de préparer la matière fermentescible à une méthanisation en vue d'un retour à la terre Suite à déconditionnement : produits alimentaires transformés en soupe (de siccité 20 à 25%), orientée vers des méthaniseurs (situés sur le département de la LOIRE, 80 % des tonnages sont méthanisés en moyenne à moins de 40Km de l'unité de déconditionnement). Pour la CCFE, unité de méthanisation située à St Cyr les Vignes, METHASERMAGES. Pas de mention d'un site alternative en cas de souci</p>
Indicateurs de performance du site et modalités de gestion des sous-produits et des refus de tri	<p>Le site de Saint Priest la Roche est certifié ISO 9001 et produit des composts de qualité aux normes NF U 44-051 et 44-095. Les refus non recyclables du process de compostage sont traités sur l'ISDND de Roche la Molière (42) 1 tonne de biodéchet entrante, mélangée aux co-produits, produit en moyenne 250-300 kg de compost normé. Proposition de mise à dispo de compost de biodéchets (8 tonnes) dans les déchèteries pour permettre à la CCFE de mettre en place des communications spécifiques + possibilité pour la CCFE d'acheter le compost produit sur le site - si non utilisation en agriculture + possibilité de demander prestation complémentaire de mise en sachet de 20 kg (concept "Compost d'ici")</p>	<p>Sur le process de déconditionnement, trois marqueurs suivis quotidiennement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le taux d'indésirable dans notre substrat (qui tangente le 0) - la siccité de la soupe et son potentiel méthanogène - la qualité des emballages sortants - valorisation en filière CSR pour valorisation énergétique. <p>Travaille sur la performance énergétique et environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - eaux en circuit fermé - installation prévue pour produire une partie de l'électricité consommée - nouveau siège social en BOIS PAILLE avec une capacité thermique qui permet d'envisager de ne pas chauffer ni même climatisé ces nouveaux bâtiments
Notes (sur 20 points)	16/20	12/20

3. Organisation des prestations de lavage des contenants (sur 20 points)

	SUEZ	BM Environnement
Fréquence de lavage des bacs et des abri-bacs	Bacs des professionnels : 1 fois par semaine Bacs des abri-bacs du 1er octobre au 30 avril : 1 fois par semaine Bacs des abri-bacs du 1er Mai au 30 septembre : 2 fois par semaine Abri-bacs lavés toutes les semaines en haute saison et tous les 15 jours en basse saison (fréquence de lavage supérieure à celle demandée dans le DCE)	<p>Les bacs sont lavés et hygiénisés à chaque passage. Un produit désinfectant bio dégradable est rajouté l'été pour éviter les problèmes d'odeur que ce type de produit peuvent provoqués. Les abris bac sont quant à eux lavés à chaque fois que le chauffeur considère cela nécessaire ou bien à la demande de la CCFE (le lavage est alors réalisé lors de la collecte suivante)</p>
Modalités d'organisation des tournées de lavage : type de véhicules, modalité de passage par rapport à la collecte, opérations réalisées (lavage, désinfection, désodorisation), etc.	Le lavage et la désinfection sont réalisés en même que la collecte grâce au matériel de collecte BOM laveuse.	
Modalités de gestion du lavage des bacs qui auraient été refusé à la collecte	Le bac refusé à la collecte sera lavé la semaine suivante après collecte. En cas de nécessité impérieuse, nous ferons intervenir un véhicule utilitaire équipé d'une cuve et d'un karsher à eau chaude après que le bac ait été collecté.	
Conclusion sur le sous-critère	La méthodologie est très développée et très pertinente. L'offre est très satisfaisante et qualitative	
Notes (sur 20 points)	20/20	12/20

4. Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations (sur 15 points)

	SUEZ	BM Environnement
Personnel d'encadrement pour le marché : coordonnées et qualifications de l'interlocuteur privilégié	Elsa SUTRA, Responsable centre de services (responsable d'exploitation)	Le personnel d'encadrement est disponible sur le site de Ste Agathe la Bouteresse, siège social de l'entreprise.

	SUEZ	BM Environnement
		Deux chef d'exploitation et un assistant d'exploitation se relayent pour gérer les contraintes d'exploitations.
Nature des contrats privilégiés (par type de poste) : CDI, CDD, intérim, etc Modalités de recours à l'insertion	CDI	CDI à 95%
Nombre et caractéristiques des véhicules de collecte (type, dimension, volume, norme EURO, âge, ...) et éventuellement de transfert le cas échéant	1 BOM laveuse 26 T + 1 BOM étanche 19 T - véhicule neuf EURO 6 - carburation : HVO (XTL) Véhicule de collecte habillé d'une communication de type covering	4 véhicules spécifiques (camion laveur), munis d'outils de pesée, vidage et lavage, dédiés aux activités de collecte des biodéchets sur le secteur de Ste Agathe. Le camion privilégié pour la collecte sur la CCFE sera le camion au gaz, acheté en Juin 2022.
Moyens matériels supplémentaires à l'initiative du candidat (hors véhicules de collecte)	Un véhicule utilitaire équipé d'une cuve 1000L ainsi que d'un Karcher thermique à eau chaude.	SANS OBJET
Conclusion du sous-critère	Le candidat prévoit des moyens suffisants sans plus-value L'offre est satisfaisante	Le candidat prévoit des moyens suffisants sans plus-value L'offre est satisfaisante
Notes (sur 15 points)	12/15	12/15

5. Qualité du reporting (sur 10 points)

	SUEZ	BM Environnement
Description des outils mis à disposition de la collectivité pour suivre les prestations (données GPS, supports et modalités de reportings, géolocalisation en temps réel des tournées, etc.)	Véhicule de collecte équipé d'un système de géolocalisation (SYGETRACK) ainsi que d'un boîtier écoconduite. L'équipage aura également un smartphone à disposition avec l'application KIZEO pour faire remonter les anomalies.	Outil WEBFLEET PRO, qui géolocalise en temps réel l'ensemble du parc et permet via un accès dédié de suivre les collectes en temps réel + envoi direct des informations au quotidien : DAC des Gros Producteurs et Bons de pesée pour chaque abri-bac..
Conclusion du sous-critère	Le candidat prévoit des moyens suffisants sans plus-value L'offre est satisfaisante	Le candidat prévoit des moyens suffisants sans plus-value L'offre est satisfaisante
Notes (sur 15 points)	8/10	8/10

6. Bilan de l'analyse du critère Technique

Précisions réponses aux questions :

Candidats	Questions aux candidats	Questions aux candidats
SUEZ RV CENTRE EST	Des visites de site sont demandées dans le CCTP. Pourriez-vous nous indiquer la possibilité et l'organisation de ces visites ?	Nous proposons dans notre offre, la possibilité pour la CCFE de faire visiter le site de Saint Priest la Roche pour les scolaires, les élus, les associations, les journalistes et/ou les personnels techniques. Ces visites seront programmées au moins 3 semaines à l'avance avec le responsable du site de compostage. Pour des raisons de sécurité, elles seront limitées à 15 personnes à la fois. Pour les scolaires, nous accueillerons une classe maximum par visite et nous ferons 2 groupes.
BM ENVIRONNEMENT	Des visites de site sont demandées dans le CCTP. Pourriez-vous nous indiquer la possibilité et l'organisation de ces visites ?	Oui nous sommes en capacité de répondre favorablement à cette demande mais pas dès le début du marché. En effet, notre site rentre en travaux à compter du mois de Septembre prochain pour une durée de 8 à 10 mois, qui couvrent donc la période de début du présent marché. Le tout sera réalisé sans arrêt de la production et de la réception des tonnages sur le site.
BM ENVIRONNEMENT	Pourriez-vous nous indiquer la solution mise en place en cas d'indisponibilité de l'exutoire présenté dans l'offre ?	Dans le cas où le site de Ste Agathe serait dans l'impossibilité de traiter les biodéchets de votre collectivité nous assurerions le transfert des produits reçus sur l'installation de METHAPILAT tous les jours avec notre quai de transfert et des bennes ampliroil étanches. Projet sur le site du méthaniseur de La Terrasse sur Dorlay avec objectif d'ouverture à la fin de l'année 2024
BM ENVIRONNEMENT	Pourriez-vous nous indiquer l'organisation mise en place pour la réalisation des caractérisations des biodéchets ?	Notre RQSE a mis en place une procédure simple pour caractériser les Biodéchets entrants, qu'il pilote de bout en bout avec l'agent d'exploitation en charge de l'unité de déconditionnement. 1- Prise d'échantillon de 1T maximum, prélevé lors du vidage en trémie par la minipelle à grappin 2- Le produit est mis dans des palbox pour être pesée sur le pont bascule du site. (deux à trois en moyenne). Une fois pesé, le produit est vidé et isolé à l'entrée du site sur le quai de déchargement à l'intérieur du bâtiment. 3- Le produits triés mécaniquement avec la minipelle en 3 flux : a. Flux de produits non conformes (mis dans un palbox) qui font l'objet d'un déclassement en général b. Flux d'emballage alimentaires (mis dans un deuxième palbox) c. Flux de produits alimentaires qui sont remis directement dans la trémie 5- Les deux palbox de « refus » sont pesés pour obtenir le total non alimentaire

Le tableau ci-dessous résume la notation des offres au regard des critères techniques :

	SUEZ	BM Environnement
1 - Organisation des prestations de collecte	35	28
2 - Organisation du traitement des déchets alimentaires	16	12
3 - Organisation des prestations de lavage des contenants	20	12

	SUEZ	BM Environnement
4 - Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations	12	12
5 - Qualité du reporting	8	8
Notes (sur 100 points)	91/100	72/10

L'offre de SUEZ est la mieux disante sur le critère technique.

B. Analyse du critère environnemental (10 points)

	Nb de points RC	Méthode de calcul	SUEZ RV CENTRE EST	BM ENVIRONNEMENT
1 - Pollution atmosphérique du matériel roulant sur la base des vignettes Crit'Air normées des véhicules	30	Moyenne avec : 100 % pour crit'air 1 75% points pour crit'air 2	22,5	18,75
2 - Emissions de CO2 au km du matériel roulant sur la base des documents constructeurs	50		50	6,55
3 - Mesures prises pour le lavage des bacs / abri-bacs de biodéchets	20		SUEZ RV CENTRE EST	BM ENVIRONNEMENT
Mesures prises pour limiter l'impact environnemental des opérations de lavage des bacs / abribacs biodéchets	20	Propositions du candidat	La collecte et le lavage des bacs / abris-bacs sont réalisés en simultané ce qui permet de réduire de presque 50% l'impact environnemental de la prestation.	Le lavage des bacs se fait en circuit fermé et l'eau est récupérée dans la caisse avec les biodéchets collectés.
		Commentaires	Réponse très satisfaisante et qualitative	Réponse satisfaisante
		Note	20	16

L'offre de SUEZ est la mieux disante sur le critère environnemental.

C. Analyse du critère prix (60 points)

	N° de prix	Prestation facturée	Unité	Taux de TVA	Quantités estimatives pour la durée du marché (reconductions comprises)*	SUEZ RV CENTRE EST		BM ENVIRONNEMENT		
						Prix unitaire en € HT	Montant estimatif pour la durée du marché, reconduction comprise (€TC)	Prix unitaire en € HT	Montant estimatif pour la durée du marché, reconduction comprise (€TC)	
TRANCHÉE FERME	2.1	Collecte des déchets alimentaires, y compris lavage des contenants et transport jusqu'au centre de traitement - partie PAV des ménages - jusqu'à 60 points de collecte	€ HT/mois	5,5%	96 mois	10 440,00 €	1 057 363,20 €	4 455,00 €	451 202,40 €	
	2.2	Collecte des déchets alimentaires, y compris lavage des contenants et transport jusqu'au centre de traitement - partie PAV des ménages - par tranche de 10 points de collecte supplémentaire	€ HT/mois	5,5%	96 mois	1 740,00 €	176 227,20 €	1 085,00 €	109 888,80 €	
	2.3	Collecte des déchets alimentaires, y compris lavage des contenants et transport jusqu'au centre de traitement - partie bacs des professionnels - jusqu'à 100 points de collecte*	€ HT/mois	5,5%	58 mois	18 330,00 €	1 113 877,44 €	6 800,00 €	413 222,40 €	
	2.4	Collecte des déchets alimentaires, y compris lavage des contenants et transport jusqu'au centre de traitement - partie bacs des professionnels - de 101 à 150 points*	€ HT/mois	5,5%	38 mois	18 330,00 €	742 584,96 €	9 700,00 €	392 966,40 €	
	2.5	Collecte des déchets alimentaires, y compris lavage des contenants et transport jusqu'au centre de traitement - partie bacs des professionnels - par tranche de 10 points de collecte supplémentaire	€ HT/mois	5,5%	10 mois	1 220,00 €	12 356,16 €	1 085,00 €	10 988,88 €	
	2.6	Traitement des déchets alimentaires, y compris déconditionnement le cas échéant	€ HT/tonne	5,5%	2 800 tonnes	101,90 €	301 012,60 €	75,00 €	221 550,00 €	
	2.7	Evacuation et traitement des refus (hors TGAP)	€ HT/tonne de refus	10%	140 tonnes	153,80 €	23 685,20 €	185,00 €	28 490,00 €	
	2.8	Traitement des refus - montant TGAP	€ HT/tonne de refus	10%	140 tonnes	65,00 €	10 010,00 €	28,51 €	4 390,54 €	
	PRESTATIONS OCCASIONNELLES	2.9	Caractérisation complémentaire des déchets alimentaires	€ HT/caractérisation	5,5%	8 opérations	263,00 €	2 219,72 €	750,00 €	6 330,00 €
		2.10	Campagne de lavage supplémentaire des abri-bacs : prix pour le lavage d'1 abri-bac + bac	€ HT /point	5,5%	10 points	402,00 €	4 241,10 €	70,00 €	738,50 €
						3 443 577,58 €		1 639 767,92 €		

L'offre de BM Environnement est la mieux disante sur le critère prix.

D. Synthèse de l'analyse des offres du lot 2

Le tableau ci-dessous résume la notation des offres avec application des coefficients de pondération :

Critères	SUEZ RV CENTRE EST	BM ENVIRONNEMENT
Technique : 30 points	27,90	21,60
Organisation des prestations de collecte - 35 %	0,35	0,28
Organisation du traitement des déchets alimentaires - 20 %	0,16	0,12
Organisation des prestations de lavage des contenants - 20 %	0,20	0,12
Moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations - 15 %	0,12	0,12
Qualité du reporting - 10 %	0,10	0,08
Impact environnemental : 10 points	9,25	4,13
Pollution atmosphérique du matériel roulant sur la base des vignettes Crit'Air normées des véhicules - 30 %	0,23	0,19
Emissions de CO2 au km du matériel roulant sur la base des documents constructeurs - 50 %	0,50	0,07
Mesures prises pour le lavage des bacs / abri-bacs de biodéchets - 20 %	0,20	0,16
Prix : 60 points	28,57	60,00
Total	38,17	85,73

L'offre de BM Environnement est la mieux disante au regard des critères d'analyse.

VII. Lot 3 : Collecte du verre

A. Analyse du critère Technique

Afin de permettre à la collectivité de juger de la valeur technique de l'offre, le candidat était invité à présenter la plus-value de son offre sur les critères et sous critères techniques détaillés dans un document intitulé « Fiche Technique ».

1. Adéquation des moyens humains et matériels développés pour exécuter l'ensemble des prestations

	MINERIS
Personnel d'encadrement pour le marché : coordonnées et qualifications de l'interlocuteur privilégié	- Présentation des équipes qui piloteront le contrat : Responsable d'exploitation, Assistant d'exploitation, assistante commerciale, Directeur Développement
Personnel d'encadrement pour le marché : taux d'encadrement (nombre d'encadrants) et qualifications des encadrants	- équipe dédiée composée de deux responsables d'exploitation et d'un assistant
Nature des contrats privilégiés (par type de poste) : CDI, CDD, intérim, etc	- salariés en CDI
Modalités de recours à l'insertion	
ETP prévus pour la collecte	- 0,48 équivalent temps plein (ETP)
Notes (sur 12 points)	12/12

	MINERIS
Procédure de reprise du personnel en place et politique de formation	Prestataire sortant - maintien de la même équipe pour la collecte Présentation de la politique de formation
Notes (sur 12 points)	12/12

MINERIS	
Moyens mis en œuvre pour la sécurité des agents	<ul style="list-style-type: none"> - Formations, équipements, entretien du matériel, matériel de balisage et de signalisation,... - Formation Initiale à la Sécurité + attribution des EPI : Vêtements, Chaussures de sécurité, Casquette renforcée, Gants... + Chauffeur entrant dans la société : formation de 15 jours minimum en doublon avec un chauffeur titulaire - Sensibilisation en continu du personnel - Dotation en tenues équipées de dispositifs réfléchissants de classe II (Norme euro de haute visibilité EN471) - Mise en place d'indicateurs suivi des accidents (indicateurs commentés chaque mois lors du comité de pilotage ISO et alimentent le plan d'actions sécurité de nos agences) : Taux de salariés sensibilisés à la sécurité à leur poste de travail, Nombre de déclaration d'accidents, Taux d'accident de travail, Taux de gravité et la fréquence. <p>Chaque incident ou accident est remonté auprès de notre service QHSE pour être analysé.</p>
Moyens mis en œuvre pour la sécurité des usagers	<ul style="list-style-type: none"> - 2 stabilisateurs se déploient de chaque côté du camion pour garantir sa stabilité pendant les opérations de vidage, équipés de patins en téflon pour éviter d'endommager la chaussée par temps chaud, et flashes clignotants pour une meilleure visibilité, même par faible luminosité - cales de sécurité sont également disponibles dans chaque véhicule pour sécuriser la collecte et stabiliser le camion sur des terrains inclinés - cônes réfléchissants sur les châssis de nos camions pour baliser les zones de collecte, notamment autour des conteneurs situés sur des chaussées piétonnes à fort passage - bip de recul lors des marches arrières - feux flash à LED sur cabine, afin d'être vus par les usagers, à déclenchement automatique dès la mise en service de la prise de force servant à faire fonctionner la grue. Pour une meilleure visibilité, nous avons également équipé la face arrière de feux flash à LED <p>En cas de conteneur endommagé, rubalise pour le condamner, empêchant ainsi son utilisation par les usagers</p> <p>Information de la CCFE de tout incident dans l'heure qui suit</p>
Notes (sur 12 points)	9,6/12

MINERIS	
Nombre et caractéristiques des véhicules de collecte (type, dimension, volume, norme EURO, âge, ...)	- véhicules de type Porteurs Poids Lourds à 3 essieux, d'un PTAC de 26t, norme EURO VI - bennes d'un volume de 30 m3 en aluminium - grue de levage : puissance de levage de 15 à 17 tonnes-mètre pour une portée horizontale de 10m - système de préhension adapté au territoire, crochets dotés d'un système anti-décrochement des conteneurs, permettant un vidage des colonnes en toute sécurité. - Véhicules de collecte dotés de chaînage automatique sur l'essieu directeur arrière.
Nombre et caractéristiques des véhicules de collecte de réserve (type, dimension, volume, norme EURO, âge, équipements en place sur les véhicules...)	Véhicule de réserve pour répondre à tout problème de collecte. Sur le site d'Andrezieux : 19 véhicules de collecte qui peuvent prendre le relais en cas de besoin + les trois agences de GUERIN sont situées à Saint Fons (69), Andrezieux (42) et Chamousset (73) et disposent d'une flotte dédiée à la collecte en PAV de 32 camions équipés de grue (semi-remorques, porteur-26T et BOM Grues)
Autres véhicules (le cas échéant)	<i>sans objet</i>
Moyens matériels supplémentaires à l'initiative du candidat (hors véhicules de collecte)	<i>sans objet</i>
Délais de remplacements des moyens matériels en cas de souci lors d'une tournée	Remplacement de tout véhicule hors service dans un délai de 24 heures.
Notes (sur 12 points)	12/12

MINERIS	
Procédures d'entretien et de maintenance des véhicules (fréquences de lavage, moyens matériels à disposition etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - véhicules lavés régulièrement dans des stations de lavage spécialisées « poids lourds ». - En cas de problème constaté lors de l'auto contrôle journalier des véhicules, le chauffeur avertit le responsable d'exploitation pour une prise de rendez-vous avec le concessionnaire, la prise en charge du véhicule dans le cadre du contrat d'entretien, et la réparation dans les délais les plus courts. - Politique en matière de renouvellement : véhicule de 8 ans max voire moins en fonction du kilométrage qu'ils effectuent
Modalités d'entretien et de maintenance des sites mis à disposition (locaux et matériels)	<ul style="list-style-type: none"> - prestations de maintenance des véhicules externalisées : contrat de contrôle et d'entretien des pneumatiques ; contrats d'entretien qui garantissent un matériel en excellent état de fonctionnement sur toute la durée du marché. - Maintenance des bennes : conception, la réalisation ainsi que les interventions de maintenance et de réparations de nos bennes sont confiées à nos ateliers de carrosserie - réalisation de contrôles périodiques obligatoires dans les délais impartis
Notes (sur 12 points)	12/12

2. Organisation des prestations

MINERIS	
Modalités d'organisation des tournées (jours et horaires de collecte, prise en compte d'horaires de passage spécifiques en fonction des usagers, etc)	"Présentation d'un calendrier prévisionnel des tournées pour une année. Pas d'indication complémentaire sur les horaires de passage en fonction des usages de la route et sur l'adaptation des collectes selon les taux de remplissage »
Nombre de tournées par semaine	
Notes (sur 8 points)	4,8/100

MINERIS	
Modalités de contrôle des prestations (agents en charge, méthodologie, fréquences, reporting, etc)	Avancement de l'exécution des prestations en continu et en temps réel par l'équipe d'exploitation, grâce à un système de suivi GPS installé sur l'ensemble des camions. Transmission de rapports détaillés sur une base mensuelle et annuelle, rapports qui incluront : les tournées réalisées (incluant les dates, les itinéraires suivis et les objectifs atteints), tonnages transportés, les incidents survenus, les bons de pesée. Le reporting ce fait via l'application MINERIS MOBILITE : interface entre la collectivité et l'exploitation en charge de la gestion des marchés qui permet toute une série d'actions favorisant la réactivité et la traçabilité de l'exécution des prestations
Méthodologie mise en œuvre pour l'amélioration continue et l'optimisation des circuits tout au long du marché	Démarche d'amélioration continue en adaptant les moyens aux besoins et réalités du terrain
Notes (sur 6 points)	4,8/6

MINERIS	
Modalités de gestion des fluctuations saisonnières d'activité (exemple : adaptation des plannings, recours à l'intérim, etc)	- outil de reporting qui permet de personnaliser la fréquence de collecte spécifique à chaque conteneur et de détecter tout pic éventuel de production et d'ajuster la fréquence en fonction de la saisonnalité observée. - connaissance du territoire qui permet d'avoir l'historique mensuel des collectes, et d'anticiper de manière proactive les fluctuations.
Modalités de gestion des fluctuations imprévues d'activité et de l'absentéisme	Pour le marché de la CCFE : 2 chauffeurs sont désignés titulaires et feront 100% des collectes. Cette organisation garantit la continuité du service, même en cas d'absence de personnel, et assure que les collectes soient effectuées sans interruption. Les chauffeurs sont en possession d'un téléphone portable pour être joignable à tout moment et de pouvoir contacter en temps réel l'exploitation en cas d'impondérable,
Organisation et moyens de l'astreinte obligatoire	Mise en place d'un dispositif d'astreinte qui garantit une grande réactivité. Ce dispositif nous permet de répondre rapidement et efficacement à toute situation imprévue ou urgente. Responsable d'exploitation joignable de 7h à 19h, du lundi au vendredi et pour toutes urgences le week-end.
Notes (sur 6 points)	4,8/6

3. Outils de suivi et système de communication

MINERIS	
Description des outils mis à disposition de la collectivité pour suivre les prestations (données GPS, supports et modalités de reportings, géolocalisation en temps réel des tournées, etc.)	"MINERIS MOBILITE, application développée par MINERIS : module cartographique avec les tournées + localisation du camion et des conteneurs avec suivi en temps réel du parcours du chauffeur et de son avancée. En cliquant sur un des conteneurs de la tournée affichée, le chauffeur et la collectivité peuvent accéder à des informations comme les dates, poids et taux de remplissage des dernières vidanges du conteneur. Au moment de renseigner les données de collecte, le chauffeur pourra également signaler toute anomalie de collecte par catégorie : Propreté, Maintenance, Accès, Détérioration + commentaires + photo pour préciser l'anomalie constatée."
Notes (sur 100 points)	8/10

MINERIS	
Protocoles de gestion des impossibilités de collecte (intempéries, impossibilité de respecter l'itinéraire, etc)	En cas d'impossibilité de collecte, nous vous informerons de toutes les anomalies survenues. Si nécessaire, nous pouvons intervenir en renfort les week-ends et les jours fériés pour prévenir ou corriger tout aléa survenu lors des opérations de collecte, qu'il s'agisse d'intempéries, de pannes importantes, ou d'absences.
Procédures de suivi des anomalies (avec précision des indicateurs de suivi) et de remontée des informations des événements de collecte	La remontée des anomalies se fait via Mineris mobilité
Gestion des refus de collecte	- analyse visuelle des déchets collectés pendant les prestations de collecte - en cas d'observation d'une quantité importante d'impureté, les colonnes concernées sont mises de côté afin de ne pas polluer le produit collecté. Les conteneurs présentant une pollution sont signalés à vos services.
Notes (sur 100 points)	8/10

4. Bilan de l'analyse technique

Le tableau ci-dessous résume la notation des offres au regard des critères techniques :

	MINERIS
1. Adéquation des moyens humains et matériels développés pour exécuter l'ensemble des prestations	50,4
2 - Organisation du traitement des déchets alimentaires	14,4
3. Outils de suivi et système de communication	16
Notes (sur 100 points)	80,8/100

B. Analyse du critère environnemental (10 points)

	Nb de points RC	Méthode de calcul	MINERIS
1 - Pollution atmosphérique du matériel roulant sur la base des vignettes Crit'Air normées des véhicules	50	Moyenne avec : 100 % pour crit'air 1 75% points pour crit'air 2 50% pour crit'air 3 25 % pour crit'air 4 0% si crit'air 5	47,53
2 - Emissions de CO2, de PM et de NOX du matériel roulant sur la base des documents constructeurs sur la durée du marché	50		50

L'offre de MINERIS est la seule offre reçue. Les véhicules proposés limitent l'impact de la collecte sur l'environnement.

C. Analyse du critère prix (60 points)

	N° de prix	Prestation facturée	Unité	Taux de TVA	Quantités estimatives pour la durée du marché (reconductions comprises)*	Prix unitaire en € HT	Montant estimatif pour la durée du marché, reconduction comprise (€TC)
Tranche ferme	3.1	Collecte du verre et transport jusqu'au verrier	€ HT/tonne	5,5%	18 400 tonnes	51,60 €	1 001 659,20 €
	3.2	Collecte ponctuelle - forfait pour le vidage exceptionnel d'une colonne	€ HT/colonne	5,5%	40 opérations	135,00 €	5 697,00 €
	3.3	Déplacement d'une colonne d'apport volontaire aérienne Verre	€ HT/colonne	5,5%	10 opérations	70,00 €	738,50 €
Tranche Optionnelle	3.4	Lavage intérieur et extérieur des colonnes Verre - 1 fois par an	€ HT/an	5,5%	7 ans	19 669,00 €	145 255,57 €
	3.5	Lavage extérieur des colonnes Verre - 1 fois pas an	€ HT/an	5,5%	7 ans	11 050,00 €	81 604,25 €
	3.6	Lavage mensuel des avaloirs des colonnes verre	€ HT/mois	5,5%	84 mois	2 873,00 €	254 605,26 €
	3.7	Lavage intérieure ponctuelle des colonnes enterrées ou semi-enterrées - Bornes verre	€ HT/colonne lavée	5,5%	70 colonnes	105,00 €	7 754,25 €
	3.8	Lavage intérieure ponctuelle des colonnes aériennes - Bornes verre	€ HT/colonne lavée	5,5%	70 colonnes	85,00 €	6 277,25 €
	3.9	Lavage extérieur ponctuelle des colonnes - Bornes verre	€ HT/colonne lavée	5,5%	70 colonnes	50,00 €	3 692,50 €

1 507 283,78 €

L'offre de MINERIS est la seule offre reçue. Les prix proposés sont cohérents avec les prestations et les coûts actuels.

D. Synthèse de l'analyse des offres du lot 3

Le tableau ci-dessous résume la notation des offres avec application des coefficients de pondération :

Critères	MINERIS
Technique : 50 points	40,40
Adéquation des moyens humains et matériels développés pour exécuter l'ensemble des prestations - 60 %	0,50
Organisation des prestations - 20 %	0,14
Outils de suivi et système de communication - 20 %	0,16
Impact environnemental : 10 points	9,75
Pollution atmosphérique du matériel roulant sur la base des vignettes Crit'Air normées des véhicules - 50 %	0,48
Emissions de CO ₂ , de PM et de NOX du matériel roulant - 50 %	0,50
Prix : 40 points	40,00
Total	90,15

L'offre de MINERIS est la seule offre reçue. Elle est pertinente et répond aux besoins.

VIII. Lot 4 : Collecte des cartons des professionnels

Sur le lot 4, réservé à l'insertion, l'offre de BM Environnement a été déclarée irrecevable car non conforme.

A. Analyse du critère Technique (50 points)

Afin de permettre à la collectivité de juger de la valeur technique de l'offre, le candidat était invité à présenter la plus-value de son offre sur les critères et sous critères techniques détaillés dans un document intitulé « Fiche Technique ».

1. Adéquation des moyens humains et matériels développés pour exécuter l'ensemble des prestations

	MINERIS
Personnel d'encadrement pour le marché : coordonnées et qualifications de l'interlocuteur privilégié	Julien BRUNET - Coordinateur - coordination@ressourceriempl.fr - 0658123081
Personnel d'encadrement pour le marché : taux d'encadrement (nombre d'encadrants) et qualifications des encadrants	1 Encadrant Technique d'Insertion, 0,2 ETP
Nature des contrats privilégiés (par type de poste) : CDI, CDD, intérim, etc Modalités de recours à l'insertion	CDI Inclusion pour le Chauffeur, CDDI pour le ripeur et les agents dédiés à la massification du cartons récolté
ETP prévus pour la collecte	2 pour la collecte + 0,5 ETP pour la massification
Procédure de reprise du personnel en place et politique de formation	'Programme de formation établi annuellement pour l'ensemble des salariés permanents, et au cas par cas pour les salariés en transition
Moyens mis en œuvre pour la sécurité des agents	EPI, Gilets de sécurité, téléphone portable, système de navigation
Moyens mis en œuvre pour la sécurité des usagers	Gyrophare orange, mention "arrêts fréquents" à l'arrière du véhicule, organisation de points de collecte sécurisés
Nombre et caractéristiques des véhicules de collecte (type, dimension, volume, norme EURO, âge, ...)	Utilitaire 20 m3, moins de 3 ans, norme EURO VI, GNV
Nombre et caractéristiques des véhicules de collecte de réserve (type, dimension, volume, norme EURO, âge, équipements en place sur les véhicules...)	4 Utilitaires 20 m3, moins de 5 ans, norme EURO VI
Autres véhicules (le cas échéant)	RAS

MINERIS	
Moyens matériels supplémentaires à l'initiative du candidat (hors véhicules de collecte)	Presse à cartons HSM Vpress 860 max, Chariot élévateur Fenwick H16 CNG 01
Délais de remplacements des moyens matériels en cas de souci lors d'une tournée	24h
Procédures d'entretien et de maintenance des véhicules (fréquences de lavage, moyens matériels à disposition etc.)	Lavage 1/mois, Entretien effectué par prestataire tiers
Modalités d'entretien et de maintenance des sites mis à disposition (locaux et matériels)	Contrats de maintenance pour presse et chariot élévateur
Conclusion sous-critère	L'offre est incomplète sur certains aspects mais permet la réalisation de la prestation. Elle est moyenne.
Notes (sur 100 points)	64/100

2. Organisation des prestations

MINERIS																									
Modalités d'organisation des tournées (jours et horaires de collecte, prise en compte d'horaires de passage spécifiques en fonction des usagers, etc)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commune</th> <th>Fréquence</th> <th>Jour de collecte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Panissières</td> <td>C1</td> <td>Mardi</td> </tr> <tr> <td>Balbigny</td> <td>C1</td> <td>Mardi</td> </tr> <tr> <td>Feurs Boissonnette</td> <td>C1</td> <td>Mardi</td> </tr> <tr> <td>Chazelles-sur-Lyon</td> <td>C1</td> <td>Mercredi</td> </tr> <tr> <td>Montrond-les-Bains</td> <td>C1</td> <td>Mardi</td> </tr> <tr> <td>Feurs</td> <td>C1</td> <td>Jeudi</td> </tr> <tr> <td>Veauche</td> <td>C1</td> <td>Vendredi</td> </tr> </tbody> </table>	Commune	Fréquence	Jour de collecte	Panissières	C1	Mardi	Balbigny	C1	Mardi	Feurs Boissonnette	C1	Mardi	Chazelles-sur-Lyon	C1	Mercredi	Montrond-les-Bains	C1	Mardi	Feurs	C1	Jeudi	Veauche	C1	Vendredi
Commune	Fréquence	Jour de collecte																							
Panissières	C1	Mardi																							
Balbigny	C1	Mardi																							
Feurs Boissonnette	C1	Mardi																							
Chazelles-sur-Lyon	C1	Mercredi																							
Montrond-les-Bains	C1	Mardi																							
Feurs	C1	Jeudi																							
Veauche	C1	Vendredi																							
Nombre de tournées par semaine	1 par commune																								
Modalités de contrôle des prestations (agents en charge, méthodologie, fréquences, reporting, etc)	ETI, accompagnement de l'équipe de collecte sur le terrain, 1 fois par semestre																								
Méthodologie mise en œuvre pour l'amélioration continue et l'optimisation des circuits tout au long du marché	Réunion trimestrielle entre chauffeur, ETI et Coordinateur + suivi continu selon les besoins (nv client, contraintes ponctuelles, etc.)																								

	MINERIS
Modalités de gestion des fluctuations saisonnières d'activité (exemple : adaptation des plannings, recours à l'intérim, etc)	2nd chauffeur formé sur les tournées (formation terrain pendant 1 mois) - liste précise des points de collecte sur document + système de navigation
Modalités de gestion des fluctuations imprévues d'activité et de l'absentéisme	2nd chauffeur formé sur les tournées (formation terrain pendant 1 mois) - liste précise des points de collecte sur document + système de navigation
Organisation et moyens de l'astreinte obligatoire	RAS
Conclusion sous-critère	L'offre est incomplète sur certains aspects mais permet la réalisation de la prestation. Elle est moyenne.
Notes (sur 20 points)	12/20

3. Outils de suivi et système de communication

	MINERIS
Description des outils mis à disposition de la collectivité pour suivre les prestations (données GPS, supports et modalités de reportings, géolocalisation en temps réel des tournées, etc.)	Support de reporting électronique à l'aide d'un dossier partagé regroupant : - la liste des professionnels conventionnés + copie des conventions signées - un fichier de suivi des poids collectés + copie des bons de pesées
Protocoles de gestion des impossibilités de collecte (intempéries, impossibilité de respecter l'itinéraire, etc)	mailing/appel auprès des professionnels conventionnés
Procédures de suivi des anomalies (avec précision des indicateurs de suivi) et de remontée des informations des événements de collecte	mailing auprès de la collectivité
Gestion des refus de collecte	communication orale sur le terrain par le chauffeur ; si récurrence, signalement auprès de l'ETI et du Coordinateur, déclenchant un mail adressé au professionnel conventionné en cause
Conclusion sous-critère	L'offre est satisfaisante sans plus-value
Notes (sur 20 points)	16/20

4. Bilan de l'analyse technique

Précisions réponses aux questions :

Candidats	Questions aux candidats	Questions aux candidats
RESSOURCERIES DES MONTS DU LYONNAIS	Pourriez-vous préciser les modalités de mise en place du conventionnement avec les professionnels et pour le démarchage - notamment les personnes réalisant le démarchage et la fréquence du démarchage	<p>A partir de la liste de conventionnement en place, un démarchage sera réalisé afin de compléter et mettre à jour la liste des clients utilisant le service.</p> <p>Le coordinateur sera en charge de cette mise à jour, en collaboration avec l'équipe de collecte, pour les remontées terrain. Le téléphone sera l'outil de communication privilégié.</p> <p>Le travail de démarchage sera retranscrit à l'aide d'un outil de reporting type tableur</p> <p>Une convention sera établie en deux exemplaires entre le producteur et le prestataire. En cas de refus, il sera demandé au client de signer le document attestant de son refus.</p> <p>L'outil de reporting sera mis à jour au fur et à mesure.</p> <p>Les conventions, les lettres de refus, ainsi que l'outil de reporting seront partagés via un lien internet avec les services de la CCFE. Le nombre de nouvelles conventions signées sera transmis mensuellement.</p>
RESSOURCERIES DES MONTS DU LYONNAIS	Pourriez-vous précisez les modalités de gestion des cartons pour la massification et le lieu de recyclage final ?	<p>Les cartons collectés seront évacués sur plusieurs sites : - Aire de presse et de massification dans le dépôt de St Symphorien-sur-Coise : Les cartons seront déchargés en vrac dans nos locaux pour ensuite être mis en balle (1 balle = entre 300 et 350 kg environ) par des opérateurs de la Ressourcerie avec notre presse à balle. Les balles seront ensuite évacuées par semi-remorque (capacité environ 42 balles, soit environ 13 tonnes) par la société SML Recyclage, dont le centre de tri est situé à Saint-Symphorien-sur-Coise.</p> <p>- Déchetteries de la CCFE : Afin d'optimiser le temps de collecte, certains déchargements seront effectués directement en déchetterie. Les déchetteries concernées sont : Feurs, Epercieux-Saint-Paul et Chazelles-sur-Lyon.</p>

Le tableau ci-dessous résume la notation des offres au regard des critères techniques :

	MINERIS
1. Adéquation des moyens humains et matériels développés pour exécuter l'ensemble des prestations	36
2 - Organisation du traitement des déchets alimentaires	12
3. Outils de suivi et système de communication	16
Notes (sur 100 points)	64/100

B. Analyse du critère environnemental (10 points)

	Nb de points RC	Méthode	RESSOURCERIES DES MONTS DU LYONNAIS
1 - Pollution atmosphérique du matériel roulant sur la base des vignettes Crit'Air normées des véhicules	50	Moyenne avec : 50 points pour crit'air 1 37,5 points pour crit'air 2 25 points pour crit'air 3 12,5 points pour crit'air 4 0 point si crit'air 5	50
2 - Emissions de CO2, de PM et de NOX du matériel roulant sur la base des documents constructeurs sur la durée du marché	50		50

L'offre est la seule offre reçue et conforme.

C. Analyse du critère prix (40 points)

N° de prix	Prestation facturée	Unité	Taux de TVA	Quantités estimatives pour la durée du marché (reconductions comprises)*	RESSOURCERIES DES MONTS DU LYONNAIS	
					Prix unitaire en € HT	Montant estimatif pour la durée du marché, reconduction comprise (€TC)
4.1	Démarchage et conventionnement avec les professionnels	€/convention	20,0%	160 conventions	75,00 €	14 400,00 €
4.2	Collecte des cartons des professionnels jusqu'à l'exutoire de traitement	€/mois	20,0%	96 mois	7 100,00 €	817 920,00 €

832 320,00 €

L'offre est la seule offre reçue et conforme.

D. Synthèse de l'analyse des offres du lot 4

Le tableau ci-dessous résume la notation des offres avec application des coefficients de pondération

<u>Critères</u>	RESSOURCERIES DES MONTS DU LYONNAIS
Technique : 50 points	32,00
Adéquation des moyens humains et matériels développés pour exécuter l'ensemble des prestations - 60 %	0,36
Organisation des prestations - 20 %	0,12
Outils de suivi et système de communication - 20 %	0,16
Impact environnemental : 10 points	10,00
Pollution atmosphérique du matériel roulant sur la base des vignettes Crit' Air normées des véhicules - 50 %	0,50
Emissions de CO2, de PM et de NOX du matériel roulant - 50 %	0,50
Prix : 40 points	40,00
Total	82,00

IX. Lot 5 : Traitement OMR

A. Analyse du critère Technique (30 points)

Afin de permettre à la collectivité de juger de la valeur technique de l'offre, le candidat était invité à présenter la plus-value de son offre sur les critères et sous critères techniques détaillés dans un document intitulé « Fiche Technique ».

		SUEZ RV CENTRE EST		
	Points selon RC	SUEZ RV CENTRE EST	Commentaires	Note
1 - Organisation et modalités de réception des déchets				
Conditions d'accès et de vidage sur le site	20	Un certificat d'acceptation préalable est obligatoire pour accéder au site de traitement ainsi que la signature d'un protocole de sécurité pour le vidage.	Réponse satisfaisante	16
Plages horaires de réception des déchets		Du lundi au vendredi de 6h à 16h30 Le samedi de 6h00 à 11h30 (7h00 à 11h30 entre le 1er octobre et le 31 mars)		
Gestion des réceptions les jours fériés (hors 1er janvier, 1er mai et 25 décembre)		Le site est ouvert de 7h à 11h30 tous les jours fériés (hors dimanche).		
Temps d'attente moyen et maximum sur site		Le temps d'attente aux quais de vidage (hors pesée, trajet sur site et temps vidage) : 25 min en moyenne (hors incidents) - temps maximum sur site : 2h		
2 - Moyens techniques affectés à l'exécution de la prestation				
Type de valorisation / traitement mis en place	20	Valorisation biogaz, électrique et thermique (cogénération)	Réponse satisfaisante	16
Contrôle qualité mis en place en entrée de site		Les contrôles qualités mis en place sur site sont : certification d'acceptation préalable, protocole de sécurité de vidage, portique de radioactivité, contrôle de caméra au-dessous du pont bascule, contrôle par agent quai et caméra AGECE au vidage, remontées des dysfonctionnements via une application dédiée		
3 - Moyens humains pour l'exploitation et pour le suivi de la prestation et l'encadrement des agents				
Personnel d'encadrement pour le marché : coordonnées et qualifications de l'interlocuteur privilégié	20	Benoît ZURCHER, responsable du site, coordonnées téléphoniques : 0477907010	Réponse satisfaisante	16
Personnel d'encadrement pour le marché : taux d'encadrement (nombre d'encadrants) et qualifications des encadrants		29% d'encadrement (responsable de site, chefs d'équipes, technicien d'exploitation et assistante)		
Personnel en charge des actions de pesées / identification / vérification du chargement		2 opérateurs pont bascule et 1 agent de quai		

4 - Continuité de service			
Procédure en cas d'arrêt technique programmé	20	aucun arrêt technique	Réponse moyenne
Procédure en cas d'arrêt imprévu		En cas de fermeture du site pour cause de vent trop important, les horaires d'ouverture des jours suivants peuvent être étendus sous réserve de validation de la DREAL. Le site informe systématiquement les clients ainsi que les collecteurs.	
Procédure en cas de déclenchement du portique de radiodétection		La procédure en cas de déclenchement du portique de radiodétection est la suivante : - passage successif du camion au portique de détection, - isolement sur une zone dédiée pour 48h, - repassage, si toujours déclenchement appel à une société compétente pour déterminer le radionucléide et le traitement associé (décroissance sur site ou envoi à l'ANDRA)	
5 - Traçabilité et outils / supports de reporting			
Outils de suivi des prestations mis en place, notamment transmission des tickets de pesée	20	Les tickets de pesée sont remis systématiquement au conducteur au pont bascule.	Réponse satisfaisante
Procédure de remontée d'information à la collectivité		En cas d'anomalie, une fiche d'anomalie est transmise à la collectivité.	
			16

L'offre de SUEZ est la seule offre reçue. Elle est pertinente et répond aux besoins.

Précisions réponses aux questions :

Candidats	Questions aux candidats	Questions aux candidats
SUEZ RV CENTRE EST	Des visites de site sont demandées dans le CCTP. Pourr	Pour les scolaires (jusqu'en terminale), les visites sont assurées par l'association Apieu Millefeuilles. Un questionnaire doit être rempli en amont pour être certain que l'association soit disponible à la date demandée (document ci-joint). Les règles pour les accompagnants sont indiquées dans le document. Le bus est à la charge des visiteurs. Pour les étudiants et élus, la visite est assurée par le responsable de site. Après une présentation en salle, la visite se fait également en bus. 25 participants au maximum par visite (capacité de la salle d'accueil). Le bus est à la charge des visiteurs. Une Journée Porte Ouverte est organisée chaque année (le samedi en journée)
SUEZ RV CENTRE EST	Une erreur matérielle d'addition a été constatée pour le calcul du montant du DQE. La somme rectifiée pour votre offre s'élève à 9 141 604 € TTC (neuf millions cent quarante et un mille six cent quatre euros). Pourriez-vous nous confirmer ce montant rectifié ?	ok

B. Analyse du critère environnemental (10 points)

	Points selon RC	Méthode de notation	SUEZ RV CENTRE EST	Note
1 - Taux de valorisation énergétique	30	30 * (valeur de l'offre considérée / valeur de l'offre la mieux-disante)	Le taux de valorisation du biogaz est de 93,3% pour un objectif de 75%.	30
2 - Taux de valorisation matière	30	30 * (valeur de l'offre considérée / valeur de l'offre la mieux-disante)	0% de valorisation matière	30
3 - Emissions de CO2 liées au transfert vers l'exutoire de traitement	40			40
Adresse exacte de lieu de traitement (permettant de calculer les émissions de CO2 conformément aux indications du RC)		(émissions de transport du siège social de la CCFE au site de traitement)* : 40 * (valeur de l'offre la moins-disante / valeur de l'offre considérée)	SUEZ BORDE MATIN Bd Puits Charles ZA Charles Chana - 42230 ROCHE LA MOLIERE	
Distance (en km) du siège de la CCFE à l'exutoire de traitement			43,9 km aller ("Distance entre le siège de la CCFE et l'exutoire de traitement : kilomètres calculés via le site Mappy, option "véhicule 2 essieux (classe 3)", trajet le plus court")	

C. Analyse du critère prix (60 points)

					SUEZ RV CENTRE EST	
N° de prix	Prestation facturée	Unité	Taux de TVA	Quantités estimatives pour la durée du marché (reconductions)	Prix unitaire en € HT	Montant estimatif pour la durée du marché, reconduction comprise (€TC)
1.1	Traitement des OMR, hors TGAP	€ HT/tonne	10,0%	54 000 tonnes	94,50 €	5 613 300,00 €
1.2	TGAP relative au traitement des OMR, au 1er janvier 2025	€ HT/tonne	0,0%	54 000 tonnes	65,00 €	3 510 000,00 €
1.3	Visite de site supplémentaire	€/visite	10,0%	8	180,00 €	1 584,00 €
1.4	Caractérisation supplémentaire	€/caractérisation	10,0%	8	1 900,00 €	16 720,00 €
					Montant DQE	9 141 604,00 €

Lieu de traitement	Distance d'un aller du siège de la CCFE au lieu de traitement
SUEZ BORDE MATIN Bd Puits Charles ZA Charles Chana - 42230 ROCHE LA MOLIERE	43,9
Montant "transport"	3 555 900,00 €

Prix théorique pour critère prix

12 697 504,00 €

L'offre de SUEZ est la seule offre reçue. Les prix proposés sont cohérents avec les prestations et les coûts actuels.

D. Synthèse de l'analyse des offres du lot 5

Le tableau ci-dessous résume la notation des offres avec application des coefficients de pondération

Critères	SUEZ RV CENTRE EST
Technique : 25 points	19,00
Organisation et modalités de réception des déchets - 20 %	0,16
Moyens techniques affectés à l'exécution de la prestation - 20%	0,16
Moyens humains pour l'exploitation et pour le suivi de la prestation et l'encadrement des agents - 20 %	0,16
Continuité de service - 20 %	0,12
Traçabilité et outils / supports de reporting - 20 %	0,16
Impact environnemental : 15 points	15,00
Taux de valorisation énergétique - 30 %	0,30
Taux de valorisation matière - 30 %	0,30
Emissions de CO2 liées au transfert vers l'exutoire de traitement (émissions de transport du siège social de la CCFE au site de traitement) - 40 %	0,40
Prix : 60 points	60,00
Total	94,00

L'offre de SUEZ est la seule offre reçue. Elle est pertinente et répond aux besoins.

X. Lot 6 : Gestion des bas de quais de déchèterie

A. Analyse du critère Technique (40 points)

Afin de permettre à la collectivité de juger de la valeur technique de l'offre, le candidat était invité à présenter la plus-value de son offre sur les critères et sous critères techniques détaillés dans un document intitulé « Fiche Technique ».

1. Adéquation des moyens humains et matériels mis en place pour exécuter l'ensemble des prestations

	SECAF CHAMFRAY	SERMACO
Personnel d'encadrement pour le marché : coordonnées et qualifications de l'interlocuteur privilégié	Sandrine CHAMFRAY, Gérante, Tél : 06 07 71 20 26, E-mail : sandrine@secaf-chamfray.com	Interlocuteur privilégié pour le marché : Jocelyn Berne, Master en management bac +5, ingénierie en gestion.
Personnel d'encadrement pour le marché : taux d'encadrement (nombre d'encadrants) et qualifications des encadrants	3 Encadrants (responsable d'exploitation, responsable administrative et facturation, chef d'équipe) pour 9 conducteurs SPL (dont le chef d'équipe)	1 encadrant marché Bac +5 - 12 ans d'expérience 2 encadrant logistique Bac +2 - 15 ans d'expérience, 1 responsable d'exploitation bac +3 - 10 ans d'expérience, 1 directeur de site bac - 30 ans d'expérience. Le taux d'encadrement prévu pour le marché sera d'un encadrant pour 4 collaborateurs. Les encadrants seront des professionnels qualifiés et formés aux spécificités de la gestion des déchets
Nature des contrats privilégiés (par type de poste) : CDI, CDD, intérim, etc Modalités de recours à l'insertion	CDI pour le personnel d'encadrement et pour les conducteurs	Principalement des CDI pour assurer la stabilité et la continuité du service En cas de besoin temporaire, des CDD (Contrats à Durée Déterminée) et interim pourront être envisagés Encouragement de l'insertion professionnelle en travaillant avec des structures d'insertion pour offrir des opportunités d'emploi aux personnes en difficulté
ETP prévus pour la compaction des bennes	1 ETP dédié	1 ETP
ETP prévus pour la collecte	2 ETP dédiés (2 conducteurs titulaires + 1 conducteur remplaçant)	5 ETP
Sous-critère	7,5/7,5	7,5/7,5
Moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des	Distribution des EPI adaptés en fonction des postes du personnel.	Echange des bennes à 90% en dehors des heures d'ouverture

	SECAF CHAMFRAY	SERMACO
agents et des usagers lors de la réalisation des prestations	Mise en place d'un protocole de chargement/déchargement sur les sites de traitement Respect des protocoles de déchargement des exutoires Protocole spécifique pour les collectes des déchets d'amiante Mise en place du politique sécurité	Véhicules de transport régulièrement entretenus et inspectés pour garantir leur sécurité. Sensibilisation des usagers aux règles de sécurité à respecter lors de la collecte des déchets Relevage des bavettes pour échange et cordon de sécurité pour la compaction. Formation du personnel Équipements de protection individuelle (EPI)
Sous-critère	6/7,5	7,5/7,5
Bennes mises en place : nombre, type, âge moyen	Mise à disposition de bennes en quantité suffisante et conforme aux demandes du CCTP. Bennes ouvertes 10 m3, 15 m3 et 30 m3 Bennes fermées 20 m3 et 40 m3 Âge moyen du parc de bennes : 8 ans Entretien général périodique	75 bennes (en comptant les secours et bennes pour les échanges) filet anti-envol bennes refaites au minimum tous les 6 ans ou moins en fonction de leur état (la réfection des bennes est internalisée) - bennes neuves (ou remise à neuf) bennes percées (limitation des écarts de poids du aux pluies et augmente la longévité des bennes) bennes dédiées pour la CCFE
Moyens de compaction mis en œuvre	Mise à disposition d'un système de compaction sur berce, type Packmat (ou équivalent) neuf sur un camion ampliroll 26t. Rouleau d'environ 2 tonnes. Dédié à 100% au marché - tournera 6 jours par semaine	Packmat tournant sur plusieurs déchèteries - version 2450 kg
Véhicule de collecte des bennes de déchèteries	2 porteurs ampliroll 26t Euro VI, carburation gasoil (flotte de 10 véhicules ampliroll sur le site de Vougy) Âge moyen du parc de véhicules : 3 ans (01/2020 ; 02/2020 ; 03/2022) - renouvellement tous les 7 ans Système de bâchage safecover Autres équipements : pelle, balai, sac de produit absorbant Système GPS sur les véhicules Caméra pour que le conducteur puisse voir le bras lors de l'accrochage de la benne ou remorque Remorque adaptable à l'ampliroll PTAC 7,5 tonnes (charge utile 12 t)	12 camions SERMACO classés EURO 6 - Vignette Crit'air 2 dont 2 camions roulant au GNV (crit'air 1) Ampliroll : age moyen 3 ans (juin 2022 à mars 2019) Camion multibenne : 2 véhicules de 7 ans et 1 véhicule de 2 ans Renouvellement de la flotte régulièrement (max 6 ans)
Sous-critère	6/7,5	6/7,5

	SECAF CHAMFRAY	SERMACO
Modalités d'entretien et de maintenance des véhicules de transport	<p>Les véhicules sont maintenus en bon état et sont conformes aux législations en vigueur (contrôle technique, visite des mines annuelle, bruits...) avec des contrôles réguliers des différents éléments.</p> <p>Panne mineure (changement ampoules, pneus, etc.) et maintenance courante réalisée dans l'après-midi par le conducteur dans l'atelier de maintenance</p> <p>Le gros entretien sera réalisé par un garage local : RENAULT Poids Lourds (RVI) à Mably. Le véhicule sera remplacé le temps de la maintenance par un camion de dépannage.</p> <p>Un lavage et une désinfection sont exécutés quotidiennement lorsque les conditions climatiques le permettent (une aire de lavage spécialement dédiée sur notre site de Vougy).</p>	<p>Camions récents avec contrat de maintenance constructeur + moyens internes,</p> <p>Programme d'entretien régulier des véhicules de transport afin d'assurer leur bon fonctionnement et leur sécurité par équipe interne de maintenance et des partenaires spécialisés.</p>
Sous-critère	6/7,5	6/7,5
Conclusion sur le sous-critère	<p>Les moyens humains et matériels sont adaptés aux prestations demandées.</p> <p>SECAF prévoit 2 ETP dédiés à la collecte et un remplaçant.</p> <p>En termes de sécurité, l'offre de SECAF est classique sans plus-value.</p> <p>SECAF prévoit des bennes adaptées à la demande, un packmat pour tasser le contenu 100% dédié au marché et 2 porteurs ampliroll pour les rotations. Les véhicules sont âgés de 3 ans en moyenne.</p>	<p>Les moyens humains et matériels sont adaptés aux prestations demandées.</p> <p>SERMACO prévoit des moyens humains importants pour la collecte (5ETP).</p> <p>Pour assurer la sécurité des usagers et des agents, SERMACO prévoit d'effectuer les rotations en dehors des heures d'ouverture. SERMACO prévoit un parc disponible de 75 bennes, un packmat pour tasser les bennes et une flotte de véhicules pour les rotations de bennes : ampliroll et 3 camions multibennes.</p> <p>Les véhicules sont âgés de 3 ans en moyenne pour les ampliroll et de 7 et 3 ans pour les multibennes.</p>
Notes (sur 30 points)	25,5/30	27/30

2. Organisation des prestations

	SECAF CHAMFRAY	SERMACO
Organisation générale de l'exploitation et du transport (jours et heures)	<p>Les demandes d'enlèvements des bennes seront traitées par le service exploitation de la SECAF. Délais d'intervention : 12 heures après la demande et maximum sous 24 heures -Demande faite du lundi au vendredi avant 16h : enlèvement le lendemain -Demande faite du lundi au vendredi après 16h : enlèvement le lendemain ou le surlendemain -Demande faite un samedi : enlèvement le lundi Chaque benne pleine évacuée sera immédiatement remplacée par une benne vide. Mise en stock sur les déchèteries grâce à l'utilisation de bennes relais En dehors des heures d'ouverture, le conducteur veillera à fermer le portail du site. Les bennes seront systématiquement bâchées lors du transport pour éviter tout risque d'envol de déchets sur la voie publique.</p>	<p>Du lundi au samedi 5h 19h - calendrier détaillé pour l'exploitation et le transport, en tenant compte des jours et des heures de fonctionnement des déchèteries et des besoins spécifiques de chaque site. Enlèvement au maximum en une demi-journée après la demande (hors amiante) Système de suivi en temps réel des véhicules de collecte afin de pouvoir adapter les itinéraires en fonction des conditions de circulation et des imprévus. Benne vide et nettoyée remise à quai</p>
Sous-critère	3,2/4	3,2/4
Méthodologie mise en œuvre pour le contrôle interne des prestations et le suivi du service	<p>L'enlèvement des déchets fera l'objet d'un bon d'enlèvement en deux exemplaires disponibles sur monespace brangeon indiquant au minimum : type et volume de déchets enlevés, jour et lieu de l'enlèvement, immatriculation du camion et nom du conducteur, mode de collecte Pas de présentation d'autres contrôles internes</p>	<p>Système de contrôle interne pour assurer la qualité et la conformité de nos prestations : procédures de suivi, des inspections régulières et des rapports d'activité ; Suivi des tournées, reporting, procédures qualité, audits internes/externes pour vérifier la conformité aux exigences du marché, fiches de collecte, journal de tournée, signalement d'anomalie, réunions mensuelles.</p>
Sous-critère	2,4/4	4/4
Procédure pour assurer la qualité du service	<p>Signalement des incidents/anomalies : via monespacebrangeon dans les meilleurs délais et au maximum en fin de journée. Démarche d'amélioration continue sur ses différentes activités et sites. Les objectifs : amélioration de la sécurité et des conditions de travail ; optimisation de la Qualité ; implication des équipes ; réduction des coûts ; optimisation de la communication ascendante et descendante</p>	<p>Procédures strictes pour garantir la qualité des services, notamment en termes de tri des déchets, de collecte et de suivi des prestations : procédures qualité certifiées ISO 9001, plan d'actions, respect cahier des charges, procédures internes validées, amélioration continue, définition de procédures claires, formation du personnel aux bonnes pratiques, mécanismes de contrôle et de suivi, collecter les retours d'informations des</p>

	SECAF CHAMFRAY	SERMACO
		usagers et à prendre en compte leurs suggestions pour améliorer continuellement la qualité du service
Sous-critère	3,2/4	4/4
Organisation et procédure pour assurer la continuité de service de collecte en particulier pendant les périodes de suractivité, de congés annuels et d'absentéisme	Recours à un camion de la flotte SECAF : l'exploitant déterminera le véhicule le plus proche pouvant réaliser la prestation, grâce au système de géolocalisation Co-Driver installé sur tous les véhicules. L'exploitant contactera alors le conducteur de ce véhicule par téléphone pour le détourner vers le point concerné. 1 Chauffeur remplace de prévu en plus des 2 chauffeurs dédiés. Possibilité de faire appel à d'autres véhicules de notre flotte en période de suractivité si nécessaire.	Planification des ressources humaines et matérielles supplémentaires, la gestion des remplacements et la mise en place de procédures d'urgence en cas d'imprévu, organisation de l'astreinte, maintenance préventive renforcée, mutualisation du matériel, sous-traitance possible, mutualisation du personnel, stock de pièces, organisation flexible, gestion des congés annuels, faible absentéisme, plan de remplacement du personnel en cas d'absence, mesures préventives.
Sous-critère	3,2/4	3,2/4
Taux de compaction	Circuit pré-déterminé du lundi au samedi - lors du compactage le chauffeur fait la mise en stock des bennes si besoin - en dehors des heures d'ouverture Bennes présentant un taux de remplissage de 50 à 75 % = compactage plus efficace - Végétaux : 50 à 60 % - Tout-venant : 40 % - Cartons : 60 à 70 % - Bois : 40 à 50 % - Ferrailles : 40 à 50 %	Présentation du planning de compaction du lundi au samedi avec passage journalier - possible d'adapter avec 2 passages en jour en haute saison sur les grosses déchèteries et en période basse à la demande sur les petites déchèteries (tarif proposé = passage journalier toute l'année) Déchets verts - 2 AR du rouleau - volume gagné 50 à 60 % - 6 à 10 tonnes Encombrants - 4 AR du rouleau - volume gagné 40 à 50 % - 7 à 9 tonnes Cartons / papiers - 2 AR du rouleau - volume gagné 60 à 70 % - 3 à 5 tonnes Bois - 3 AR du rouleau - volume gagné 40 à 50 % - 6 à 8 tonnes Métaux divers - 4 AR du rouleau - volume gagné 40 à 50 % - 6 à 8 tonnes
Sous-critère	3,2/4	3,2/4
Conclusion sur le sous-critère	L'offre de SECAF est incomplète sur la présentation des procédures de contrôle. La gestion de l'absentéisme est classique. Les taux de compaction sont conformes aux attentes.	L'offre de SERMACO est très satisfaisante et qualitative sur les procédures de contrôles internes et sur la procédure pour assurer la qualité du service. La gestion de l'absentéisme est classique. Les taux de compaction sont conformes aux attentes.
Notes (sur 20 points)	15,2/20	17,6/20

3. Présentation des sites de traitement proposés et du process mis en place pour assurer la qualité de valorisation des déchets (hors tri des encombrants)

	SECAF CHAMFRAY	SERMACO
Valorisation de la ferraille	Derichebourg situé au Coteau (42) et à Lyon (69). Valorisation matière - production d'acier : Fonderies (filières fonte-industrie de transformation de l'acier), Sidérurgie filière « électrique » (principale utilisatrice de ferrailles), Industries automobiles, Filages et laminages (fenêtres, façades d'immeubles et emballages)	Saint romain le puy Valorisation matière
Valorisation des gravats	Carrière SOGRAP situé à Vougy (42) Valorisation matière : concassage pour affiner les matériaux. Les matériaux seront utilisés principalement en sous-couche routière ou comme remblai	Cemex à Chambéon 100% recyclage en remblaiement de carrières
Valorisation du bois AB	Bois B : Kronospan situé à Auxerre (89) Bois A : Chaufferie... Tri pour séparer le bois A et le bois B sur le site de SECAF Valorisation matière ou énergétique : Bois A : utiliser pour faire du paillage ou en bois de chaufferie Bois B : production de panneaux de particules	La ricamarie (transformation en matière première secondaire) Broyage-criblage sur site puis transformation du bois AB en combustible ou en matériau de construction (bois A chez Egger et fines comme combustible à l'usine Vicat de Montalieu), 100% recyclage en panneaux agglomérés pour le bois B
Valorisation des déchets verts	TERRALYS (compostage - normé NFU 44-095 ou NFU 44-051) et plateforme de compostage Forez-Est Mise à disposition des bennes de compost avril et octobre Valorisation matière : compostage	Plateforme de compostage Magneux la gabion (st laurent la conche) Compostage normée NFU 44051
Valorisation du plâtre	Placoplatre à Chambéry (73) Valorisation matière : nouvelles plaques de plâtre à partir du plâtre et du papier recyclé ; nouvelles plaques de plâtre produites par Placoplatre contiennent jusqu'à 50% de matières recyclées.	Placoplâtre à Chambéry et SINIAT à Carpentras 100% recyclage en plaque de plâtre
Traitement de l'amiante liée	EP Colibri à Saint-Martial-de-Gimel (19) Enfouissement sur une ICPE Présentation de la tranche optionnelle conforme aux attentes du DCE PSE : réalisée par les agents SECAF formés avec camion 3,5 tonnes ou ampliroll 26t selon le volume	ISDND Roche la molière 42 ISDND Tranche optionnelle : conforme au DCE PSE : entreprise accréditée (ste Montbrisonnaise de Travaux Publics - SMTP - à Montbrison)
Conclusion sur le sous-critère	L'offre est satisfaisante	L'offre est satisfaisante

	SECAF CHAMFRAY	SERMACO
Notes (sur 20 points)	16/20	16/20

4. Présentation du tri des encombrants, des exutoires de valorisation / traitement et performance de valorisation des encombrants sur laquelle le candidat s'engage

	SECAF CHAMFRAY	SERMACO
Localisation du(des) site(s) de valorisation	Tri sur notre site de Vougy (42) Unité CSR de Bourgogne Recyclage à Ruffey-les-Beaune (21) Unité CSR Val'Energy à Lyon (69) (à partir de 2028) ISDND de Borde Matin à La Roche-la-Molière (42)	Tri à La Ricamarie
Process de tri et de traitement mis en place	Tri à l'aide d'une pelle équipé d'un grappin et avec un agent de tri au sol. Récupération des flux cartons, bois, ferreux, DEEE, gravats, PVC et plastiques rigides ou souples, laine de verre ou de roche. Ces flux seront redirigés vers des filières de valorisation adaptées. Les flux cartons, bois, ferreux et gravats seront traités selon les conditions présentés ci-dessus. Les DEEE seront renvoyés vers un exutoire défini par Ecosystem. Les plastiques rigides et souples et PVC seront envoyés dans les filières plastiques Le reste du flux sera dirigé soit vers l'unité de CSR de Bourgogne Recyclage à Ruffey-les-Beaune (21) puis vers celle de Val'Energy de SUEZ à Fézin (69) après son ouverture en 2028, soit vers l'ISDND de Borde Matin.	Tri sur une chaîne de tri automatique (grappinage, trommel, criblage, aéroflux, électroaimant et affinage avec un tri manuel positif). 2 catégories de résidus (en dehors des recyclables) : - non valorisable : laine de verre, PVC, produits chlorés, produits chargés en minéral - résidus transformés en combustible à destination des cimenteries Mélange des flux en entrée ne permettant de conserver la traçabilité Estimation : 25% de matériaux recyclables, 15% de fraction "CSR" et 60 % destinés à l'enfouissement
Modalités de gestion et traitement des refus de tri	Les refus de tri seront envoyés vers l'ISDND de Borde Matin.	Refus de tri de 2 types : une fraction sert de matière première pour la fabrication de combustible, l'autre partie composée de fraction non valorisable sera enfouie à l'ISDND de La Roche Molière
Taux de valorisation minimum garantie	SECAF s'engage sur un taux minimum de 40% de valorisation matière et énergétique.	40%
Conclusion sur le sous-critère	L'offre est satisfaisante	L'offre est satisfaisante
Notes (sur 10 points)	8/10	8/10

5. Outils de suivi et système de communication

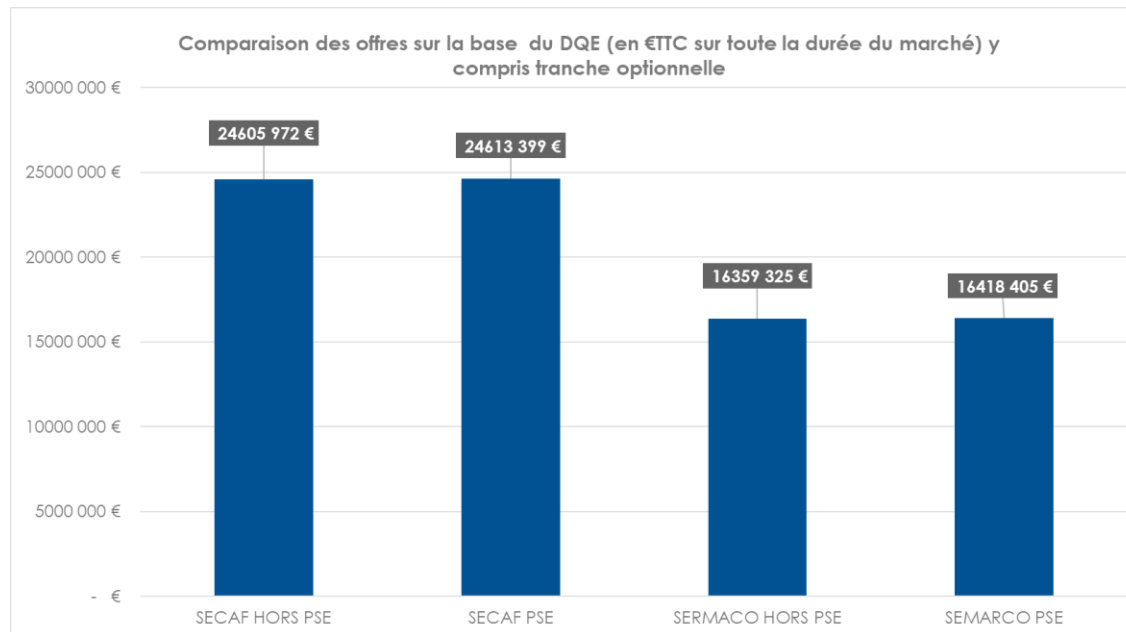
	SECAF CHAMFRAY	SERMACO
<p>Suivi qualité pour relève des anomalies, traçabilité de la prestation réalisée, garantie de la bonne réalisation du service, contrôle de la prestation</p>	<p>Plateforme extranet permettant de déclencher les mouvements de collecte, d'assurer le suivi et la traçabilité des prestations en toute transparence : réaliser ses demandes de rotations directement en ligne 24h/24 7j/7 ; Consulter et exporter, sous fichier informatique ou papier, des informations d'exploitation pertinentes ; Formaliser les événements et incidents de la prestation pour plus de traçabilité et plus d'efficacité</p> <p>Le pont-bacule est automatisé ainsi les tonnages remontent automatiquement sur notre logiciel ce qui évite toute erreur de saisie.</p> <p>Possibilité de visiter les installations du SECAF - délai de prévenance 30 jours - visite d'1 h : sensibilisation au tri, gestion des déchets professionnels (déchèterie professionnelle), véhicules de collecte, tri et traitement des déchets</p> <p>Site alternatif en cas d'indisponibilité : SECAF stockera les flux sur son site jusqu'à réouverture des exutoires ou s'engage à trouver un nouvel exutoire si fermeture longue durée</p>	<p>Nous avons mis en place un système de suivi qualité pour détecter et corriger les anomalies, assurer la traçabilité des prestations réalisées et garantir la bonne réalisation du service, Logiciel de GMAO pour le suivi qualitatif, reporting mensuel détaillé, portail pour suivi en ligne, amélioration continue des outils de suivi</p> <p>En cas de non possibilité de réception sur les filières, les bennes seront stockées sur le site de SERMACO avant expédition</p> <p>En cas d'augmentation des déchets notamment liée à la possible mise en place d'une Redevance Incitative, SERMACO indique être en mesure d'absorber le flux complémentaire</p> <p>Déclaration des non conformités à la CCFE au maximum 24h après dépotage - accompagné de photos et d'un rapport</p>
<p>Remontées d'informations auprès de la collectivité permettant d'améliorer la gestion des déchets présentés</p>	<p>Plate-forme Monespacebrangeon.fr</p> <p>rapport mensuel, annuel, réunion d'exploitation</p> <p>Mise en place de flux complémentaires : polystyrène en saches, films plastiques en écobacs 10m3</p>	<p>système de remontées d'informations auprès de la CCFE : en cas d'erreur de tri envoi des photos sous 24 heures et travaille conjointement pour trouver les moyens pour éviter que l'erreur ne se reproduise + définir en concertation dans quelle catégorie de déchets il sera acheminé</p> <p>+ tableaux de bord mensuels, reporting qualitatif et quantitatif, portail en ligne, tableau de bord déchets, compaction, relevé des anomalies, assurer la traçabilité des prestations réalisées et garantir la bonne réalisation du service, utilisées pour améliorer la gestion des déchets, amélioration continue des outils de suivi</p> <p>Flux complémentaires possibles : plastiques durs repris par la société Vacher à Polignac</p> <p>Possibilité de visiter le site de La Ricamarie</p>

	SECAF CHAMFRAY	SERMACO
Format et contenu des rapports proposés	<p><u>Rapport mensuel:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Le nombre de jours de location de bennes par type de contenants, volume et par flux, -Le nombre de rotations de bennes effectuées dans le mois pour chaque filière, -Les tonnages transportés par flux et par mois, -Le nom et l'adresse du centre de traitement ou de valorisation, -Les incidents particuliers d'exploitation (pannes, ...), -Les propositions de modifications éventuelles <p><u>Rapport annuel:</u></p> <p>1-compte-rendu financier</p> <p>2-compte-rendu technique:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Récapitulatif mois par mois des déchets évacués (en tonnage, en volume et nombre de rotation) par catégorie en distinguant précisément leurs différentes destinations, -Récapitulatif des moyens humains et matériels en place, -Récapitulatif des remplacements effectués, -Comparaison année n et année n-1, -Proposition d'évolution du service. 	<p>Rapports réguliers, détaillés et personnalisés selon les besoins de la collectivité, incluant les indicateurs de performance, les actions réalisées et les recommandations éventuelles.</p> <p>Les rapports proposés seront structurés de manière à fournir une synthèse claire et concise des activités réalisées</p>
Ergonomie du portail de suivi/plate-forme dématérialisée de suivi du contrat ; efficacité de l'outil pour une exploitation des données aisées	<p>Les avantages de la plate-forme Monespacebrangeon.fr :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rapide : vos demandes de rotation et de vidage de contenants en quelques clics avec une traçabilité garantie -Transparent : vos données disponibles 7j/7, 24h/24 en temps réel via un système informatique simple et intuitif -Pratique : un accès immédiat aux documents réglementaires et administratifs obligatoires (registre du déchet, BSD (Bordereaux de Suivi des Déchets), arrêtés préfectoraux...) 	<p>Portail de suivi ergonomique et plate-forme dématérialisée pour faciliter l'exploitation des déchèteries</p>
Conclusion sur le sous-critère	L'offre est satisfaisante.	L'offre est satisfaisante.
Notes (sur 20 points)	16/20	16/20

B. Analyse du critère environnemental (10 points)

Synthèse du critère "Impact environnemental"	Points selon RC	SECAF CHAMFRAY	Note	SERMACO	Note
1 - Mesures prises dans le cadre des prestations objets du marché pour limiter l'impact environnemental notamment sur la réalisation des circuits de transport	50	Camion EURO 6, parc véhicule d'une moyenne d'âge de 3 ans, caburation des ampliroll : 1 gaz, 1 diesel et 1 hybride Regroupement de plusieurs flux à collecter pour mutualiser le transport des bennes en camion remorque Optimisation des tournées avec CoDriver Site : fonctionnement des installations et le trafic des véhicules est limité à la période de jour, camions arrêtés lors des opérations prolongées de chargement ou déchargement, cases de stockage, les bâtiments et la végétalisation autour du site forment un écran acoustique Sur son site la SECAF a mis en place des solutions, dans les bureaux, de limitation des consommations énergies et eau Démarche RSE labellisée LUCIE	40	12 camions classés EURO 6 - Vignette Crit'air 2 dont 2 camions roulant au GNV (crit'air 1); ampliroll : age moyen 3 ans (juin 2022 à mars 2019) Outils de planification et de suivi des itinéraires afin d'optimiser les circuits de transport et de réduire les distances parcourues, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. 40 Groupe de collectes pour minimiser le nombre de trajets nécessaires et réduire ainsi l'empreinte carbone Sensibilisation de nos conducteurs aux bonnes pratiques de conduite écologique afin de réduire la consommation de carburant et les émissions de CO2 : regroupement des tournées, optimisation du remplissage des camions, véhicules gaz, éco-conduite, optimisation des tournées, site certifié ISO 14001	40
2 - Part de valorisation des déchets collectés - 50 * (valeur de l'offre considérée / valeur de l'offre la mieux-disante)	50	40%	50	40%	50

C. Analyse du critère prix (60 points)



L'offre de SERMACO est la mieux-disante au regard du critère prix.

D. Synthèse de l'analyse des offres du lot 3

Le tableau ci-dessous résume la notation des offres avec application des coefficients de pondération

Critères	Sans PSE		Avec PSE	
	SECAF CHAMFRAY	SERMACO	SECAF CHAMFRAY	SERMACO
Technique : 40 points	32,28	33,24	32,28	33,24
Adéquation des moyens humains et matériels mis en place pour exécuter l'ensemble des prestations - 30 %	0,26	0,26	0,26	0,26
Organisation des prestations - 20%	0,15	0,18	0,15	0,18
Présentation des sites de traitement proposés et du process mis en place pour assurer la qualité de valorisation des déchets (hors tri des encombrants) - 20 %	0,16	0,16	0,16	0,16
Présentation du tri des encombrants, des exutoires de valorisation / traitement et performance de valorisation des encombrants sur laquelle le candidat s'engage - 10 %	0,08	0,08	0,08	0,08
Outils de suivi et système de communication - 20 %	0,16	0,16	0,16	0,16
Impact environnemental : 10 points	9,00	9,00	9,00	9,00
Mesures prises dans le cadre des prestations objets du marché pour limiter l'impact environnemental notamment sur la réalisation des circuits de transport - 50 %	0,40	0,40	0,40	0,40
Part de valorisation des déchets - 50 %	0,50	0,50	0,50	0,50
Prix : 50 points	33,24	50,00	33,35	50,00
Total	74,52	92,24	74,63	92,24

L'offre de SERMACO est la mieux disante au regard des critères d'analyse.

Au regard du prix modéré proposé, la CCDSV retient la PSE portant sur l'enlèvement d'amiante lié présent dans un dépôt sauvage.

XI. Lot 7 : Gestion des Déchets Diffus Spécifiques

A. Analyse du critère Technique (40 points)

Afin de permettre à la collectivité de juger de la valeur technique de l'offre, le candidat était invité à présenter la plus-value de son offre sur les critères et sous critères techniques détaillés dans un document intitulé « Fiche Technique ».

	Points selon RC	SARPI LA TALAUDIERE	Commentaires	Note
1 - Adéquation des moyens humains et matériels mis en place pour exécuter l'ensemble des prestations	30			24
1.1. Pertinence des moyens humains proposés par tâche (en nombre, en qualification et en mission : encadrement ; terrain ; exploitation) et des modalités et délais de remplacement des moyens humains	Personnel d'encadrement pour le marché : coordonnées et qualifications de l'interlocuteur privilégié	Maeva CALMETTES Responsable commerciale de Secteur Marchés Publics BAC +2	Réponse satisfaisante	6
	Personnel d'encadrement pour le marché : taux d'encadrement (nombre d'encadrants) et qualifications	Taux d'encadrement de 6%		
	Nature des contrats privilégiés (par type de poste) : CDI, CDD, intérim, etc Modalités de recours à l'insertion	CDI Le profil des salariés étant spécifique (métiers de la chimie, permis PL, formation ADR), les opportunités de postes ouverts en insertion sont restreintes. Néanmoins, engagement dans une politique d'insertion sur les métiers et prestations compatibles, selon les besoins et candidatures reçues (ex : entretien des espaces verts, partenariat avec Circouleur qui emploie du personnel en insertion pour le tri et le recyclage des peintures).		
	ETP prévus pour la compaction des bennes	Non concerné		
	ETP prévus pour la collecte	0,1 ETP		
1.2. Moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des agents et des usagers lors de la réalisation des prestations	7,5	- Mise en place d'un périmètre de sécurité (balisage d'une zone) lors des enlèvements - Véhicules équipés de kits antipollution en cas de déversement d'un contenant	Réponse satisfaisante	6
1.3. Détail des moyens matériels proposés par service et par flux et délais de remplacements des moyens matériels	Bennes mises en place : nombre, type, âge moyen	- GRV 1000 litres découpé et équipé d'un big bag UN + sache + couvercle : x 3 / site - Caisse palette 600 litres équipée d'un big bag UN + sache + couvercle : x 5 / site - Caisse croco UN 60 litres équipée d'une sache : x 13 / site - Fût OT 200L : x 1 / site	Réponse satisfaisante	6
	Moyens de compaction mis en œuvre	Non concerné		
	Véhicule de collecte des bennes de déchèteries	- Camion 12t, de 2019, norme EURO 6 – Crit' Air 2 - Energie / carburant : Gazole - Équivalent caisses palette au sol : 10 ; capacité de chargement : 20 caisses-palette - Hauteur de gerbage des contenants : Caisse-palette 600L : 2 niveaux GRV 1000L : 1 niveau		
1.4. Modalités d'entretien et de maintenance des véhicules de transport	7,5	- Les véhicules sont entretenus selon les modalités constructeurs - En cas d'avarie matériel survenant en cours de collecte : - Déroutement d'un véhicule de collecte intervenant à proximité pour terminer les collectes prévues, - Affecter le véhicule et le chauffeur stand-by pour assurer les collectes initialement prévues (si avarie survenant en début de journée ou si aucun véhicule proche ne peut être dérouté), - Reporter les collectes à J+1 pour les sites pouvant supporter un report. La Collectivité est informée de toute modification de la date de collecte.	Réponse satisfaisante	6

	Points selon RC	SARPI LA TALAUDIÈRE	Commentaires	Note																																																					
2 - Organisation des prestations	20			16																																																					
2.1. Organisation générale de l'exploitation et du transport (jours et heures)	4	Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 18h Collecte à la demande : enlèvement sous 72h ouvrés - validé le fait que la CCFE peut avoir des collectes à la demande car mention également de mutualisation de la collecte avec contrat Eco-DDS Pesée des déchets sur l'unité de traitement uniquement, pas de présentation de pesée en déchèterie ; pont bascule + pesée des contenants individuels	Réponse moyenne	2,4																																																					
2.2. Méthodologie mise en œuvre pour le contrôle interne des prestations et le suivi du service	4	- Les demandes de collecte sont envoyées au Pôle Intervention Logistique de Sarpi La Talaudière. Le personnel de planification reçoit les demandes et les planifie selon des zones géographiques prédéfinies pour ensuite être attribuées à un camion de collecte et un chauffeur. - Sur place, le chauffeur renseigne une fiche d'intervention : lieu d'enlèvement, date, heure, nom du chauffeur, immatriculation véhicule, quantités enlevées et remarques et anomalies relevées. Un exemplaire de cette fiche est ensuite remise à l'agent de déchèterie ou laissé sur place en son absence.	Réponse satisfaisante	3,2																																																					
2.3. Procédure pour assurer la qualité du service	4	En cas d'anomalies, les informations sont remontés à la Responsable Marché qui se chargera de prendre les mesures nécessaires avec la collectivité. La responsable marché effectue des points hebdomadaires avec tous les responsables de service de Sarpi La Talaudière afin de s'assurer du bon déroulement des prestations chez nos clients. Un bilan annuel sera également organisé chaque début d'année conjointement avec la collectivité afin de faire un point global sur la prestation	Réponse satisfaisante	3,2																																																					
2.4. Organisation et procédure pour assurer la continuité de service de collecte en particulier pendant les périodes de suractivité, de congés annuels et d'absentéisme	4	Les congés sont pris en alternance entre les chauffeurs afin d'assurer une continuité de service + partenariats avec des collecteurs locaux afin de sous-traiter si besoin des prestations de collecte. Présence d'un Plan de Continuité d'activité entre les différents intervenants de SARP Industries. Le centre SARPI La Talaudière pourra, si nécessaire, utiliser l'ensemble des moyens du Pôle Centre-Est Méditerranée du groupe SARP Industries pour assurer la prise en charge des déchets.	Réponse satisfaisante	3,2																																																					
2.5. Taux de compaction	4	Non concerné	Réponse très satisfaisante et qualitative	4																																																					
3 - Présentation des sites de traitement proposés et du process mis en place pour assurer la qualité de valorisation des déchets (hors tri des encombrants)	20			16																																																					
Localisation du site de regroupement	20	461 Rue George Sand, 42350 La Talaudière	Réponse satisfaisante	16																																																					
Localisation du(des) site(s) de valorisation		461 Rue George Sand, 42350 La Talaudière																																																							
Process de valorisation / traitement des différents flux de DDS		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Déchets</th> <th>Centre de traitement final</th> <th>Type de traitement</th> <th>Code DR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acides / Bases / Combustibles</td> <td>Sira Chasse-sur-Phône (38)</td> <td> Traitement physico-chimique</td> <td>R5</td> </tr> <tr> <td>Aérosols</td> <td>Sarpi La Talaudière La Talaudière (42)</td> <td> Valorisation des matières métalliques par broyage cryogénique</td> <td>R4</td> </tr> <tr> <td>Batteries</td> <td>GDE Salaise-sur-Sanne (38)</td> <td> Valorisation matière par récupération des métaux</td> <td>R4</td> </tr> <tr> <td>Cartouches d'encre</td> <td>Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)</td> <td> Incinération avec valorisation énergétique</td> <td>R1</td> </tr> <tr> <td>Emballages vides souillés</td> <td>Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)</td> <td> Incinération avec valorisation énergétique</td> <td>R1</td> </tr> <tr> <td>Filtres à huile</td> <td>Services Ecologiques Esigne</td> <td> Valorisation matière</td> <td>R4</td> </tr> <tr> <td>Huile de vidange</td> <td>Cyclevia Eco-organisme</td> <td> Valorisation matière</td> <td>R4</td> </tr> <tr> <td>Médicaments</td> <td>Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)</td> <td> Incinération avec valorisation énergétique</td> <td>R1</td> </tr> <tr> <td>Solvants et liquides incinérables</td> <td>Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)</td> <td> Incinération avec valorisation énergétique</td> <td>R1</td> </tr> <tr> <td>Pâtes et solides inflammables</td> <td>Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)</td> <td> Incinération avec valorisation énergétique</td> <td>R1</td> </tr> <tr> <td>Phytosanitaires</td> <td>Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)</td> <td> Incinération avec valorisation énergétique</td> <td>R1</td> </tr> <tr> <td>Produits à identifier</td> <td>Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)</td> <td> Incinération avec valorisation énergétique</td> <td>R1</td> </tr> <tr> <td>Radiographies</td> <td>Est Argent St-Michel-St-Maurice (38)</td> <td> Valorisation matière</td> <td>R4</td> </tr> </tbody> </table>			Déchets	Centre de traitement final	Type de traitement	Code DR	Acides / Bases / Combustibles	Sira Chasse-sur-Phône (38)	Traitement physico-chimique	R5	Aérosols	Sarpi La Talaudière La Talaudière (42)	Valorisation des matières métalliques par broyage cryogénique	R4	Batteries	GDE Salaise-sur-Sanne (38)	Valorisation matière par récupération des métaux	R4	Cartouches d'encre	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1	Emballages vides souillés	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1	Filtres à huile	Services Ecologiques Esigne	Valorisation matière	R4	Huile de vidange	Cyclevia Eco-organisme	Valorisation matière	R4	Médicaments	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1	Solvants et liquides incinérables	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1	Pâtes et solides inflammables	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1	Phytosanitaires	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1	Produits à identifier	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1	Radiographies
Déchets	Centre de traitement final	Type de traitement	Code DR																																																						
Acides / Bases / Combustibles	Sira Chasse-sur-Phône (38)	Traitement physico-chimique	R5																																																						
Aérosols	Sarpi La Talaudière La Talaudière (42)	Valorisation des matières métalliques par broyage cryogénique	R4																																																						
Batteries	GDE Salaise-sur-Sanne (38)	Valorisation matière par récupération des métaux	R4																																																						
Cartouches d'encre	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1																																																						
Emballages vides souillés	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1																																																						
Filtres à huile	Services Ecologiques Esigne	Valorisation matière	R4																																																						
Huile de vidange	Cyclevia Eco-organisme	Valorisation matière	R4																																																						
Médicaments	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1																																																						
Solvants et liquides incinérables	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1																																																						
Pâtes et solides inflammables	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1																																																						
Phytosanitaires	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1																																																						
Produits à identifier	Solamat-Merex Fos-sur-Mér (13)	Incinération avec valorisation énergétique	R1																																																						
Radiographies	Est Argent St-Michel-St-Maurice (38)	Valorisation matière	R4																																																						

	Points selon RC	SARPI LA TALAUDIÈRE	Commentaires	Note
4 - Présentation du tri des encombrants, des exutoires de valorisation / traitement et performance de valorisation des encombrants sur laquelle le candidat s'engage	10			10
Localisation du(des) site(s) de valorisation	10	Non concerné	Réponse très satisfaisante et qualitative	10
Process de tri et de traitement mis en place		Non concerné		
Modalités de gestion et traitement des refus de tri		Non concerné		
Taux de valorisation minimum garantie		Non concerné		
5 - Outils de suivi et système de communication	20			16
Suivi qualité pour relèvements des anomalies, traçabilité de la prestation réalisée, garantie de la bonne réalisation du service, contrôle de la prestation	20	- Les chauffeurs bénéficient d'un suivi du responsable de service qui se déplace fréquemment en déchetterie afin de s'assurer du bon respect des protocoles internes et des différentes réglementations (Code du travail, ADR, code de l'environnement) - Un technicien s'assurera avant chaque enlèvement que le tri des déchets est correctement effectué	Réponse satisfaisante	16
Remontées d'informations auprès de la collectivité permettant d'améliorer la gestion des déchets présentés		- En cas d'anomalies, la Responsable Marché informera la collectivité dans les plus brefs délais afin de prendre les mesures nécessaires si besoin. - Par ailleurs, des sensibilisations au tri des DDS pourront être effectuées aux agents par Sarpi La Talaudière. - Une signalétique ainsi qu'un guide de tri seront également fournis aux agents de déchetteries afin de mieux les accompagner dans la gestion des DDS en déchetterie. - Les chauffeurs saisissent les anomalies sur smartphone (date-heure, nom du chauffeur, déchetterie concernée, flux de déchets, anomalie et photo) - transmission des données par mail à la CCFE sous 48h		
Format et contenu des rapports proposés		Le rapport annuel contiendra : - Le bilan financier et les tonnages des déchets de l'année écoulée - Les bilans des opérations spécifiques - Des informations sur la qualité du tri de déchets - La répartition du traitement des déchets et le taux de valorisation, - Les non-conformités et actions en cours - Les problèmes rencontrés et résolus - Les améliorations effectuées et à l'étude - Les actualités / projets du centre SARPI La Talaudière.		
Ergonomie du portail de suivi/plate-forme dématérialisée de suivi du contrat ; efficacité de l'outil pour une exploitation des données aisées		SARPI La Talaudière mettra à disposition de la CCFE un accès à son service en ligne d'archivage par plateforme web OPTILIA, qui permet aux personnes concernées : - De suivre la gestion des déchets sur toute la chaîne de la filière de valorisation, - De disposer simplement des BSD dans les délais requis par la réglementation, - De générer des bilans et registres des déchets réceptionnés sur notre centre au format Excel aux dates souhaitées. - De disposer d'un accès aux factures SARPI (en complément de l'envoi des factures via la plateforme Chorus PRO).		

Précisions réponses aux questions :

Questions aux candidats	Questions aux candidats
<p>Dans votre mémoire technique vous mentionnez "SARPI La Talaudière étant prestataire d'EcoDDS pour la collecte des DDS des déchetteries de la CCFE, les collectes pour le compte de la collectivité seront mutualisées avec celle de l'éco-organisme afin de réduire l'impact carbone du transport."</p> <p>1. Pourriez-vous nous indiquer les modalités de gestion pour répondre à une demande de la CCFE qui n'aurait pas lieu simultanément à un "enlèvement EcoDDS" ? et pour répondre à la demande du CCTP de réaliser l'enlèvement dans les 72h après la demande d'enlèvement ?</p> <p>2. Pourriez-vous nous confirmer qu'en cas de non-renouvellement / interruption de votre contrat avec EcoDDS, l'enlèvement et le transport des contenants seront toujours réalisés dans les conditions répondant aux contraintes du CCTP ?</p>	<p>Nous mutualiserons dans la mesure du possible les collectes ECODDS / HORS ECODDS sur les déchetteries afin de réduire autant que possible le nombre de camion sur la route et ainsi réduire l'empreinte carbone.</p> <p>Si nous collectons le ECODDS mais qu'il n'y a pas de besoin en hors ECODDS, nous nedéclancherons que la collecte ECODDS. En cas d'impératif et si la mutualisation n'est pas possible, nous pouvons collecter à l'inverse seulement le Hors ECODDS. Le marché ECODDS et le marché HORS ECODDS sont 2 marchés distincts. Les collectes hors ECODDS seront toujours honorées selon le cahier des charges, que nous soyons prestataire ECODDS ou non; même en cas d'interruption du contrat.</p>
<p>Suite aux unités différentes indiquées entre le BPFU et le DQE pour le traitement des produits pâteux, pourriez-vous nous confirmer que le coût de traitement des produits pâteux est de 0,49 €/kg soit 490 €/tonne ?</p>	<p>Le tarif des pâteux est bien 0.49€/Kg soit 490€/Tonne</p>
<p>Lors de l'analyse des DQE, une erreur de plume sur les quantités estimatives a été notée : les quantités estimatives n'étant pas cohérentes avec les tonnages collectés 2023 (données reprises en annexe du CCTP, dans le fichier "2023 Bilan annuel DDM Hors Eco DDS").</p> <p>Les quantités estimatives du lot 7 sont donc les suivantes : traitement des produits pâteux = 14 tonnes ; traitement des emballages vides souillés = 75 tonnes ; traitement des phytosanitaires liquides = 8 tonnes ; traitement des aérosols en mélange = 22 tonnes ; traitement des filtres huiles = 6 tonnes ; traitement des produits non identifiés = 137 tonnes ; traitement des médicaments hors cyclamen = 1 tonne ; traitement des acides minéraux inférieurs 20 L = 1 tonne ; traitement des produits comburants = 1 tonne ; traitement des solvants non halogène = 23 tonnes ; traitement des bases = 3 tonnes ; traitement des batteries au plomb = 58 tonnes ; traitement des radiographies = 1 tonne ; traitement des huiles de vidange = 1 tonne ; traitement des cartouches d'encre = 7 tonnes ; collecte, transport et traitement des batteries = 58 tonnes. Soit un total, tout DDS hors Eco DDS</p>	<p>En suivant vos quantités rectifiées ci-dessus, nous sommes bien à 580 310.00€HT (Cinq cent quatre vingt mille trois cent dix euros)</p>

B. Analyse du critère environnemental (10 points)

		SARPI LA TALAUDIÈRE	
	Points selon RC	Propositions du candidat	Note
1 - Mesures prises dans le cadre des prestations objets du marché pour limiter l'impact environnemental notamment sur la réalisation des circuits de transport	50	<p>Les collectes seront mutualisés avec les collectes actuellement effectuées pour le compte d'EcoDDS, ainsi nous ne déployons pas de véhicule supplémentaire sur la route</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de caisses palettes en plastique recyclés - Utilisation de véhicule roulant au biocarburant B100 fabriqués à 100% à partir d'huiles alimentaires usagées 	40
2 - Part de valorisation des déchets collectés - 50 * (valeur de l'offre considérée / valeur de de l'offre la mieux-disante	50	13 % du total en valorisation matière 75 % du total en valorisation énergétique	50

C. Analyse du critère prix (50 points)

N° de prix	Prestation facturée	Unité	Taux de TVA	Quantités estimatives pour la durée du marché (reconductions comprises)*	Prix unitaire en € HT	Montant estimatif pour la durée du marché, reconduction comprise (ETC)
7.1.1	Location d'une caisse palette d'environ 600 L	€ HT / mois	5,5%	1440 mois	- €	- €
7.1.2	Location d'une caisse "croco"	€ HT / mois	5,5%	5280 mois	- €	- €
7.1.3	Location d'un contenant "découpés" d'environ 1 000 L	€ HT / mois	5,5%	1440 mois	- €	- €
7.2	Enlèvement des déchets, tous flux confondus, hors batteries, pour un site	€ HT/enlèvement	5,5%	1 000 enlèvements	250,00 €	263 750,00 €
7.3.1	Traitement des produits pâteux	€ HT/kg	10,0%	14 tonnes	0,49 €	7,55 €
7.3.2	Traitement des emballages vides souillés	€ HT/tonne	5,5%	75 tonnes	500,00 €	39 562,50 €
7.3.3	Traitement des phytosanitaires liquides	€ HT/tonne	5,5%	8 tonnes	1 400,00 €	11 816,00 €
7.3.4	Traitement des aérosols en mélange	€ HT/tonne	5,5%	22 tonnes	1 300,00 €	30 173,00 €
7.3.5	Traitement des filtres huiles	€ HT/tonne	5,5%	6 tonnes	400,00 €	2 532,00 €
7.3.6	Traitement des produits non identifiés	€ HT/tonne	5,5%	137 tonnes	1 600,00 €	231 256,00 €
7.3.7	Traitement des médicaments hors cyclamen	€ HT/tonne	5,5%	1 tonnes	490,00 €	516,95 €
7.3.8	Traitement des acides minéraux inférieurs 20 L	€ HT/tonne	5,5%	1 tonnes	1 300,00 €	1 371,50 €
7.3.9	Traitement des produits comburants	€ HT/tonne	5,5%	1 tonnes	1 400,00 €	1 477,00 €
7.3.10	Traitement des solvants non halogène	€ HT/tonne	5,5%	23 tonnes	570,00 €	13 831,05 €
7.3.11	Traitement des bases	€ HT/tonne	5,5%	3 tonnes	1 300,00 €	4 114,50 €
7.3.12	Traitement des batteries au plomb	€ HT/tonne	5,5%	58 tonnes	- €	- €
7.3.13	Traitement des radiographies	€ HT/tonne	5,5%	1 tonnes	350,00 €	369,25 €
7.3.14	Traitement des huiles de vidange	€ HT/tonne	5,5%	1 tonnes	570,00 €	601,35 €
7.3.15	Traitement des cartouches d'encre	€ HT/tonne	5,5%	7 tonnes	490,00 €	3 618,65 €
7.3.21	Collecte, transport et traitement des batteries	€ HT/tonne	5,5%	58 tonnes	- €	- €

604 997,30 €

L'offre de SARPI est la seule offre reçue. Elle est pertinente et répond aux besoins. L'instauration de prix unitaires par flux permet des coûts estimatifs annuels inférieurs aux coûts actuels.

D. Synthèse de l'analyse des offres du lot 3

Le tableau ci-dessous résume la notation des offres avec application des coefficients de pondération :

Critères	SARPI LA TALAUDIERE
Technique : 40 points	32,80
Adéquation des moyens humains et matériels mis en place pour exécuter l'ensemble des prestations - 30 %	0,24
Organisation des prestations - 20%	0,16
Présentation des sites de traitement proposés et du process mis en place pour assurer la qualité de valorisation des déchets (hors tri des encombrants) - 20 %	0,16
Présentation du tri des encombrants, des exutoires de valorisation / traitement et performance de valorisation des encombrants sur laquelle le candidat s'engage - 10 %	0,10
Outils de suivi et système de communication - 20 %	0,16
Impact environnemental : 10 points	9,00
Mesures prises dans le cadre des prestations objets du marché pour limiter l'impact environnemental notamment sur la réalisation des circuits de transport - 50 %	0,40
Part de valorisation des déchets - 50 %	0,50
Prix : 50 points	50,00
Total	91,80